PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE CRUPET

COMMUNE D'ASSESSE

VILLAGE DE CRUPET

PHASE 2

octobre 1999

Étude réalisée pour le compte du Bureau Économique de la Province de Namur

Investigation touristique :
BEP - service tourisme
2, rue Sergent Vrithoff - 5000 Namur
téléphone: 081 / 71.71.71. fax: 081 / 71.71.00.

agua
Association du Groupe Urbanisme et Architecture.
6 , rue du Poirier - 1348 Louvain-la-Neuve.
téléphone: 010 / 45.15.20. fax: 010 / 45.15.29.

COMMUNE D'ASSESSE

VILLAGE DE CRUPET

7739

PHASE 2

octobre 1999

Étude réalisée pour le compte du Bureau Économique de
la Province de Namur

Investigation touristique :
BEP - service tourisme
2, rue Sergent Vrithoff - 5000 Namur
téléphone: 081 / 71.71.71. fax: 081 / 71.71.00.

agua
Association du Groupe Urbanisme et Architecture.
6 , rue du Poirier - 1348 Louvain-la-Neuve.
téléphone: 010 / 45.15.20. fax: 010 / 45.15.29.

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.

2. PHASE I

2.1. Conclusions du constat spatial

2.2. Conclusions de l'analyse touristique

2.3. Les options générales proposées :
- A. Tourisme
- B. Parkings
- C. Circulation automobile

2.4. Illustration des options proposées
- A. Perspective générale
- B. Illustrations détaillées

2.5. Réflexions sur les aménagements à CRUPET

2.6. Conclusions

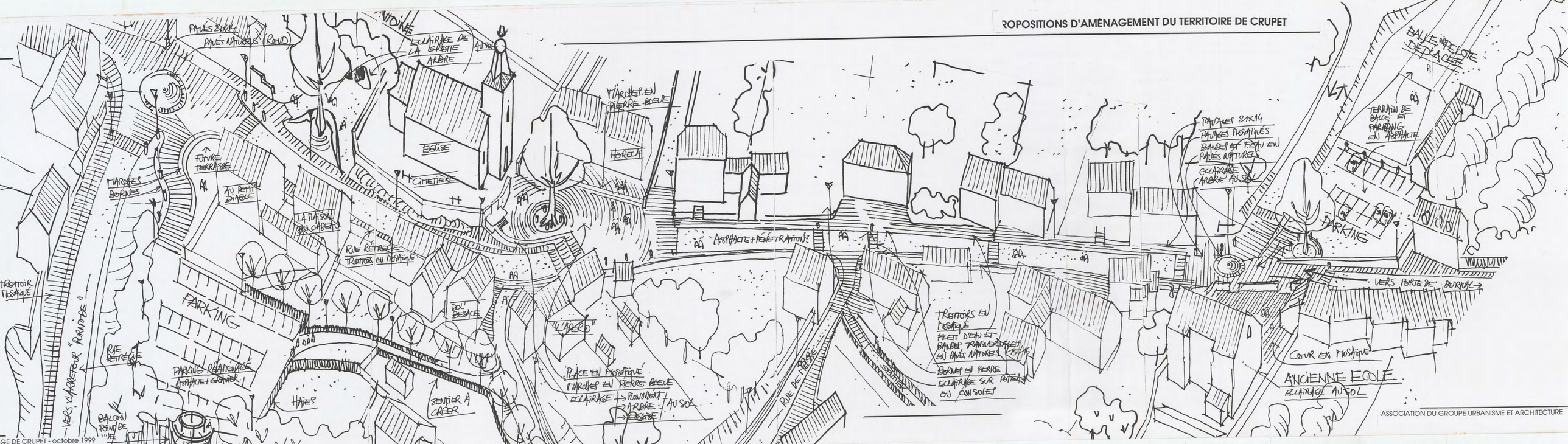
PAVES GRIS
PAVES NATURELS (ROND)
ECLAIRAGE DE LA GROTTE
ARBRE
EGLISE
CIMETIERE
MARCHE EN PIERRE BLEUE
HORECA
FUTURE TERRASSE
MARCHES BORNES
AU PETIT DIABLE
LA TAVERNE DES CADETS
RUE RETRECIE TROTTOIR EN MOSAIQUE
ASPHALTE + REPENETRATION
PAVAGE 21X14 PAVES NOIRATRES BANDES ET FEUX EN PAVES NATURELS
ECLAIRAGE ARBRE AU SOL
BALISE DEPLACEE
TERRAIN DE BALLE ET PARKING EN ASPHALTE
PARKING
TROTTOIR MOSAIQUE
VERS "L'ARRETOIR "RONDE"
PARKING
RUE RETRECIE
PARKING REVETEMENT ASPHALTE + GRAVIER
HAIES
BALCON POINT DE VUE
SENTIER A CREER
PLACE EN MOSAIQUE MARCHE EN PIERRE BLEUE ECLAIRAGE + RENVOIE ARBRE AU SOL
RUE DE L'EGLISE
TROTTOIRS EN MOSAIQUE FILET D'EAU ET BANDES TRANSVERSALES EN PAVES NATURELS GRIS
BORNES EN PIERRE ECLAIRAGE SUR POTEAU OU CONSOLES
VERS PORTE DE BURNAL
COUR EN MOSAIQUE
ANCIENNE ECOLE
ECLAIRAGE AU SOL

1. INTRODUCTION

La seconde phase de l'étude porte sur la définition des options d'aménagement résultant de l'analyse.
Progressivement, les projets d'amélioration du cadre de vie se dessinent pour être concrétisés au cours de la dernière phase de l'étude.

2. PHASE 2

2.1. Conclusions du constat spatial

2.2. Conclusions de l'analyse touristique

2.3. Les options générales proposées :
- A. Tourisme
- B. Parkings
- C. Circulation automobile

2.4. Illustration des options proposées
- A. perspective générale
- B. Illustrations détaillées

2.5. Réflexions sur les aménagements à CRUPET

2.6. Conclusions

2.1. CONCLUSIONS DU CONSTAT SPATIAL

Au travers de l'ensemble des observations et contacts, nous avons évalué les différents sites concernés. Nous en tirons les éléments suivants :

A) En matière de circulation, et dans l'ordre d'importance, nous avons été interpellés par les problèmes de :

1. vitesse du trafic
2. insécurité piétonne dans les zones à infrastructure touristique.
3. proximité trop grande entre véhicules en mouvement et véhicules à l'arrêt, et les piétons
4. les carrefours dangereux
5. points d'arrêts fréquents
6. tourne à gauche aux abords des sites
7. visibilité réduite du fait de certaines courbes de la route
8. traversée de piétons en groupe, isolés, en certains points des voiries.

B) Au niveau de l'espace et des usagers de l'espace, dans l'ordre d'importance :

1. les différents sites sont intéressants
2. mais mal aménagés et mal structurés,
3. ces lieux animés servent au parcage, à la rencontre, au rassemblement de groupes, la prise d'un bus touristique,
4. l'aspect HORÉCA est présent, mais mal intégré.

C) En matière de bâti, nous retenons dans l'ordre d'importance,

1. un bâti intéressant,
2. avec des éléments historiques à valoriser,
3. cependant, au fil des ans, des dépendances, édicules et cabanons se sont ajoutés et défigurent les sites,
4. des parties de bâti sont même franchement dégradées;
5. un certain désordre règne auprès de certains sites,

D) L'environnement végétal constitue un écrin aux différents sites.

1. la présence de bois et bosquets en lisière des routes, pouvant "encadrer" ceux-ci,
2. des arbres ou haies, remarquables ou intéressants sont à valoriser,
3. des haies et prés existent qui doivent inspirer notre démarche de restructuration des sites,
4. la présence d'éléments d'alignement arbustif est à amplifier dans le cadre des sites à aménager.
5. autour des jardins, l'idée "d'enclos" structuré paraît judicieux.

E) En matière d'équipements, on constate, par ordre d'importance :

1. une signalétique hétérogène, désordonnée, peu qualitative et peu efficace. La sécurité, la compréhension, la lisibilité et l'unité des sites s'en ressentent.
2. très peu d'équipement d'accueil n'est disponible. Le touriste ou visiteur ne se sent pas accueilli et invité à occuper les lieux. L'attente des bus se fait sans aucun dispositif d'accueil ou de protection.
3. ce qui existe, en matière de poubelle, par exemple, est hétérogène et laissé à l'initiative de chacun,
4. l'éclairage des sites est quasi inexistant.
5. l'électricité aérienne crée un cadre visuel particulièrement peu esthétique.

F) Les aménagements ont été évalués comme suit, par ordre d'importance :

1. l'aménagement est généralement sommaire et inachevé. Les espaces résiduels ne sont pas traités, ni entretenus, ce qui donne une image franchement peu accueillante, dégradée.
2. en certains moments, au centre du village, l'insuffisance de parcage entraîne le parcage sur les accotements et dans la rue Haute avec l'insécurité que cela suppose,
3. la gestion d'espace non "dessinés" est peu rentable en matière de parcage.
4. les voies de circulation routière sont larges et encouragent à la vitesse. L'asphalte envahit beaucoup d'espace de manière informe,
5. la lisibilité des espaces s'en ressent, rendant les zones de circulation peu visibles par rapport aux passages pour piétons, au parcages, ...
6. aucune cohérence n'existe entre les différents espaces d'accueil, au point de vue bâti, équipement, signalétique et aménagement.

CHAUSSEE
A.1.4.7/B.2.3/D.1/F.1.4.

VOIRIE DE CAMPAGNE
A.1.2.8/B.2/C.2/D.1/E.2/F.1.4.5.

VOIE D'ENTREE
A.1/B.1/D.1.3.2/E.1.5/F.4.

PORTE D'YVOIR
A.1.4/B.2.C.5/
D.1.4/E.1.2/F.1.4.

VOIE D'ENTREE
A.1.3/D.1.2.4/F.4.

VOIE D'ENTREE BATIE
A.1.2.3.4.5.6.8/B.3/C.1.3/
D.2.3.4.5/E.1.4.5/F.1.3.4.5.

VOIE D'ENTREE BATIE
A.1.3.7/B.2/C.3.5/D.3.4.5/E.1.5/F.1.4.

RUELLE DE VILLAGE
A.1.2.8/B.1.2/C.1.2/D.1.3
E.2/F.4.1

RUELLE DE VILLAGE
A.3.7/B.1.2/C.1.2.3.5/D.2/E.1/F.1.5

PLACETTE D'ENTREE DU VILLAGE
A.1.2.3.5.6.7.8/B.1.2/C.1.2
D.2.4.5/E.1.2.4.5/F.1.3.4.5.

RUES DU CENTRE
A.1.2.3.5.8/B.1.2.3/C.1.2.3
D.2.4/E.1.2.3.4.5/F.1.2.3.4.5.6.

VOIE D'ENTREE BATIE
A.1/B2/C.3/
D.2.4.5/E.5/F.4.

RUELLE DE VILLAGE
A.1.3.4./B.1./C.1.5
D.1.3.5/E.5/F.1.4.

VOIE D'ENTREE BATIE
A.1.3.5.7/B.1/C.1.3
D.1.3.5/E.5/F.1.4.

RUE DE LIAISON

PARKING
A.2/B.2/C.5/
D.2/E.5/F.1.

RUE DE VILLAGE
A.3.8/B.1./C.1./D.2.4.5
E.2.5/F.1.2.3.6.

CHAUSSEES
A.1./D.1.2.3./
E.1/F.1.4.

PORTE D'ASSESSE
A.1.4.7/B.1.5/C.1./D.1./F.4

VOIE D'ENTREE
A.1.4.6/C.1.2.3/D.1.3/E.1.5/F.1.

CARREFOUR D'ENTREE BATI
A.1.2.3.4.5.6.8/B.1.2.3.4/C.1.2.3.5
D.4.5/E.1.2.3.4.5/F.1.3.4.5.6.

RUELLES DE VILLAGE
A.1.2.3/B.2/C.5/
D.1.3.5/E.2/F.1.

CARREFOUR D'ENTREE DU VILLAGE
A.2.3.5.6.8/B.1.2.3.4/C.1.2
D.2.5/E.1.2.3.4.5/F.1.2.3.4.5.6.

RUE DE LIAISON
A.1.7/B.2/C.5/D.1.4.5
E.2.5/F.1.4.

CARTE D'EVALUATION DES ESPACES, DU BATI, DES AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS.

2.2. CONCLUSIONS DE L'ANALYSE TOURISTIQUE

A. Le profil du visiteur

EN SEMAINE :

- Personne de plus de 50 ans
- Belge mais qui réside hors de la province de Namur
- Qui voyage en couple sans enfant ou en groupe/famille
- Qu vient à Crupet un demi-jour ou plus.
- Pour la première fois
- Pour se promener et découvrir le village et éventuellement pour se restaurer.

EN WEEK-END :

- Personne entre 30 et 50 ans
- Qu réside dans la province de Namur (rayon < 25 km)
- Qui voyage en couple sans enfant ou en groupe/famille
- Qu vient à Crupet moins d'un demi-jour.
- Qui vient régulièrement
- pour se restaurer et éventuellement pour se promener

B. Les atouts te points faibles

LES ATOUTS DU VILLAGE :

Le principal atout de Crupet est son image de village accueillant combinaison subtile de :
- sa situation dans un environnement vert
- son riche patrimoine : donjon, église, maison
- sa configuration : ruelles
- la présence d'éléments typiques : la grotte
- la présence d'un secteur Horéca recherché

LES POINTS FABLES DU VILLAGE :

- les parkings mal indiqués, dont les aménagements ne répondent pas aux attentes
- la signalisation directionnelle
- l'information touristique qui n'apporte pas aux visiteurs les renseignements souhaités : promenades, explications sur le patrimoine, ...
- L'absence de mobilier (bancs, poubelles, ...) bien réparti sur l'ensemble du village
- la circulation automobile dans le village.

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE :

L'analyse des données récoltées durant l'enquête permettra de définir des orientations :
- au niveau de l'aménagement spatial du village
- au niveau des produits touristiques existants ou à créer
- au niveau de la promotion du village et de sa commercialisation.

2.3. LES OPTIONS GÉNÉRALES PROPOSÉES :

Les réflexions, synthèses et évocations qui précèdent nous paraissent pouvoir être clairement résumées par les options suivantes :

1. Assurer une bonne coexistence entre sauvegarde du patrimoine et usage humain de l'espace qu'il soit pédagogique, ou touristique.

2. Permettre et favoriser le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement villageois et naturel.

3. Revaloriser les perceptions du paysage et des éléments du patrimoine.

4. Restaurer les équilibres perturbés par la présence humaine mal gérée ou mal traitée. (parcage, trafic,...).

5. Renforcer le concept "Vallon de Crupet" en accentuant la perception du caractère particulier du paysage et des éléments qui le composent.

6. Marquer la spécificité et l'identité du Vallon de Crupet par un label, une image et des aménagements adéquats.

7. Garantir la sécurité et le confort des différents modes de déplacement.

8. Assurer la convivialité des espaces de porte, de parcage, de traversées piétonnes et promenade, et du centre village.

9. Mieux répartir les visiteurs par un étalement judicieux des aires d'accueil.

10. Restructurer les espaces pour maîtriser les effets de foule.

11. Améliorer la lisibilité des différents sites en relation avec le niveau d'intérêt du visiteur.

12. Favoriser le développement des différents réseaux de randonnées pédestres et/ou cyclables en harmonie avec la vie du village et de ses habitants.

13. Soutenir les différentes formes de l'activité économique, particulièrement locale, en valorisant les savoir-faire (artisanat, Horéca, gastronomie, produits du terroir,...).

Si l'on résume en quelques lignes les souhaits des habitants, des touristes ainsi que les avis émis par "Les Plus Beaux Villages de Belgique", le BEP et le bureau AGUA, on peut retenir les grandes lignes directrices principales suivantes, qui auront un impact spatial sur les aménagements à réaliser à Crupet.

A. TOURISME :
Mieux montrer, mieux expliquer, mieux mettre en valeur le patrimoine du village et, ce, non seulement aux environs de la Grotte.

B. PARKING :
Gérer le parking des visiteurs ressenti actuellement comme anarchique. Le problème majeur n'est en effet pas dû au nombre de visiteurs mais plutôt dû aux localisations.

C. CIRCULATIONS AUTOMOBILES :
Gérer les circulations voitures dans le village et, ce, particulièrement en période touristique.

Remarque :
Si l'analyse de la situation touristique réalisée par le BEP laisse apparaître des différences quantitatives et qualitatives des visiteurs suivant les période de l'année et suivant la semaine et le week-end, celles-ci ne nous semblent cependant pas antagonistes et peuvent s'inscrire dans un même aménagement convivial à réaliser.
Par contre, des événements tels que fêtes, brocante annuelle, match de balle pelote, etc... doivent être considérés comme exceptionnels, et, à notre sens, ne nécessitent pas de conditionner les aménagements du village pour les absorber.

A. TOURISME :

- Le vallon de Crupet constitue un ensemble cohérent, harmonieux et caractéristique, qui s'oppose à la planéité du plateau, par son caractère encaissé et étroit.
  Cet écrin de verdure encadre les différents "espaces" de Crupet : les ruisseaux et les moulins qui les ponctuent, le château, le village sur la hauteur.
  C'est tout l'ensemble du vallon qui doit être valorisé et mis en valeur pour la découverte touristique.
- Afin de signifier, d'identifier et de faire percevoir le site du vallon de Crupet, il est nécessaire d'en bien marquer les entrées, les "portes".
- Il y a lieu de faire découvrir et de renforcer la compréhension du réseau de moulins à eau liés aux ruisseaux, en revalorisant les chemins qui les bordent, en sécurisant certaines ruelles, en créant un circuit d'interprétation.
- Il faut identifier et renforcer les circuits de promenade dans le vallon afin d'encourager les circuits, les bouclages entre le haut et le bas de la vallée.
- Le village en lui-même ne se limite pas à la grotte de Saint Antoine ou à la place. Les ruelles avoisinantes, la qualité des bâtisses lui donnent une cohérence plaisante. Il faut entre l'école et la cure, recréer un centre village paisible, dégagé du parcage envahissant, et réaménagé avec des matériaux et équipements de qualité.
  Pour cela, l'école doit pouvoir accueillir des fonctions attractives pour les visiteurs et le parcage renforcé à proximité.
- Le donjon doit redevenir un élément fort dans le paysage. Des points de vue doivent permettre de le percevoir, même s'il faut dégager certaines végétations qui l'occultent.

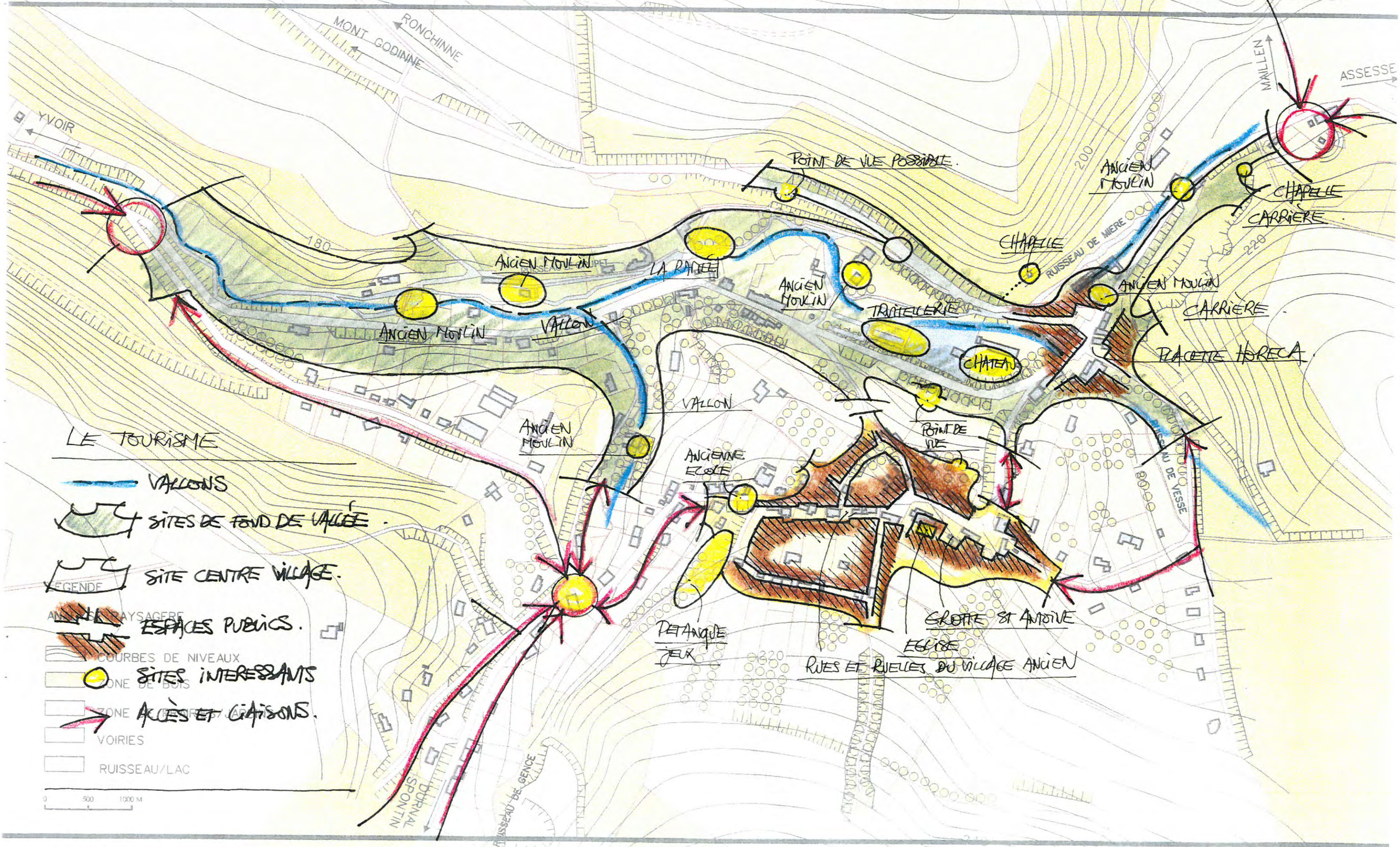
MONT GODINNE
RONCHINNE
YVOIR
MAILLEN
ASSESSE
POINT DE VUE POSSIBLE.
ANCIEN MOULIN
CHAPELLE
CARRIÈRE.
RUISSEAU DE MIERE
180
200
220
ANCIEN MOULIN
LA RACLEE
ANCIEN MOULIN
VALLON
ANCIEN MOULIN
TRAITEURIE
CHATEAU
CARRIÈRE.
RACLETTE HORECA.
VALLON
ANCIEN MOULIN
ANCIENNE ECOLE
POINT DE VUE
RUISSEAU DE VESSE
PETANQUE JEUX
GROTTE ST ANTOINE
EGLISE
RUES ET RUELLES DU VILLAGE ANCIEN
LE TOURISME
VALLONS
SITES DE FOND DE VALLÉE.
SITE CENTRE VILLAGE.
LEGENDE
ESPACES PUBLICS.
COURBES DE NIVEAUX
SITES INTERESSANTS
ZONE DE BOIS
ACCÈS ET LIAISONS.
VOIRIES
RUISSEAU/LAC
0
500
1000 M
DOURAL SPONTIN
RUISSEAU DE GENCE

B. PARKING :

Les comptages effectués dans la première phase de l'étude nous ont amenés à certaines propositions que nous pouvons synthétiser ci-après :

- Hors du village proprement dit, il faut créer un certain nombre de petits parkings d'accueil permettant l'arrêt, les prises de vue photo, ou le parcage en vue d'une promenade pédestre.
- Dans le village, entre le "Petit Diable" et l'ancienne école, il faut éviter le parcage des visiteurs durant toute l'année. Les visiteurs, qu'ils viennent en car ou en voiture, doivent être arrêtés aux entrées dans des parkings aisément repérables, sécurisants et attrayants. La liaison de ces parkings avec le village, doit être aisée, courte et agréable.
- Aménager le parking derrière le "Petit Diable". Marquer les emplacements. Traiter ce parking comme un parking public, en continuité avec les aménagements des rues avoisinantes. Permettre des accès piétons à partir de ce parking.
- Étudier les potentialités de parcage du côté du terrain de balle pelote et face à l'ancienne école.
- Réserver les emplacements devant les habitations prioritairement aux habitants.
- Faciliter le parcage des habitants de la rue Basse.

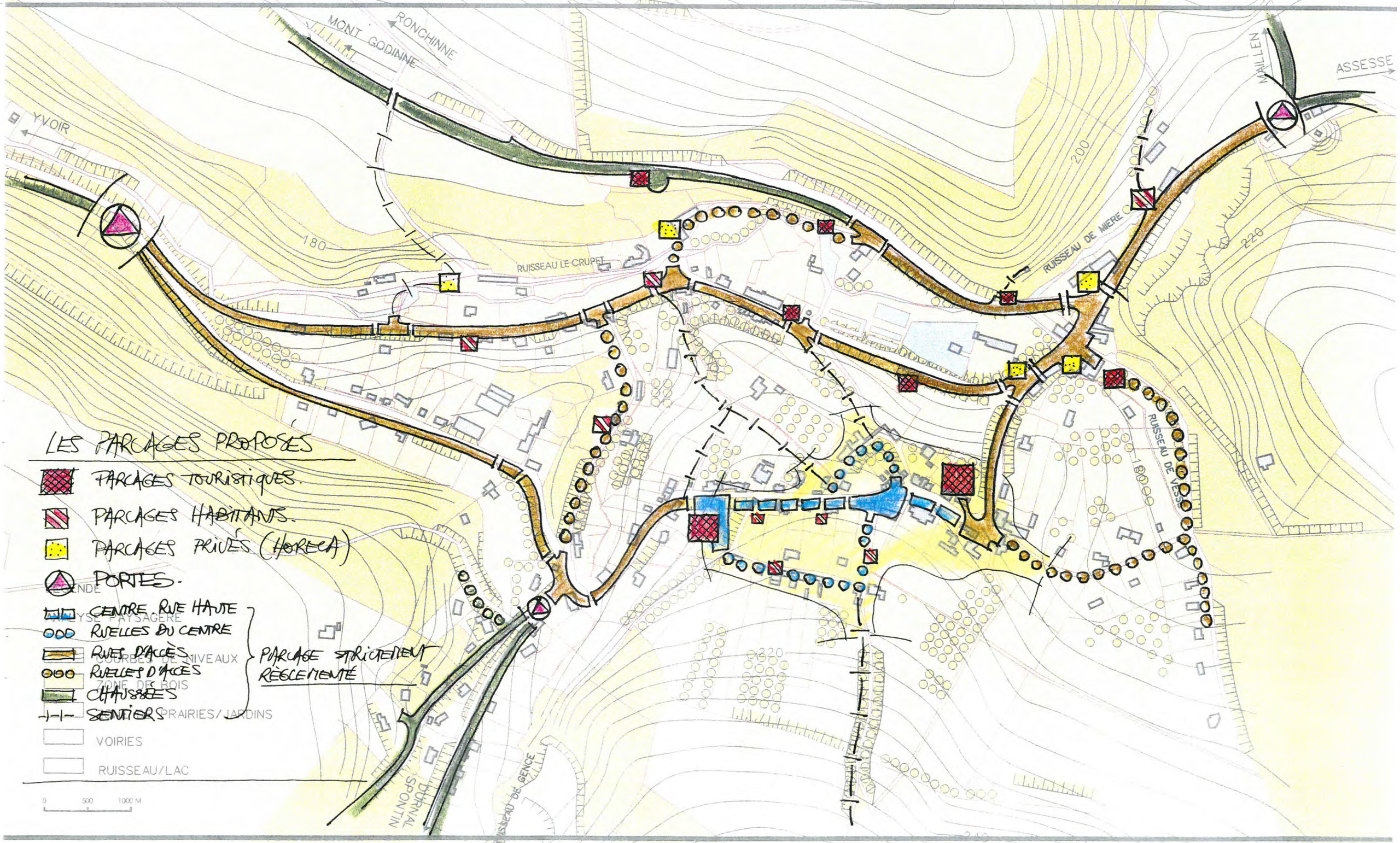
MONT GODINNE
RONCHINNE
YVOIR
ASSESSE
MAILLEN
180
200
220
240
RUISSEAU LE CRUPET
RUISSEAU DE MIERE
RUISSEAU DE VESSE
RUISSEAU DE GENCE
LES PARCAGES PROPOSES
PARCAGES TOURISTIQUES.
PARCAGES HABITANTS.
PARCAGES PRIVÉS (HORECA)
PORTES.
CENTRE. RUE HAUTE
RUELLES DU CENTRE
RUES D'ACCÈS
RUELLES D'ACCÈS
CHAUSSÉES
SENTIERS
PARCAGE STRICTEMENT RÉGLEMENTÉ
VOIRIES
RUISSEAU/LAC
0
500
1000 M

C. CIRCULATIONS :

- Nous proposons de ne pas créer un système rigide de circulation à sens unique, mais plutôt de gérer les flots de voitures en fonction de l'importance des flux touristiques.
  Ainsi la circulation de transit devrait pouvoir être canalisée plutôt vers la rue Basse que vers la rue Haute.
  Cela implique l'aménagement de l'embranchement vers Yvoir, qui, actuellement permet difficilement le braquage de grands gabarits.

- Certaines petites rues de dessertes, lieux de promenade, devraient être réservées uniquement au trafic local et aménagées à cet effet.

- La rue Haute entre l'école et le "Petit diable", doit être réaménagée en rue de village assurant paix et tranquilité aux habitants et visiteurs, mais aussi style et ambiance à l'aspect général du village.

- Les sentiers de promenade pour piétons doivent être valorisés, nettoyés et mieux signalisés. Le passage des promenades sur les rues et routes doivent être sécurisés. Certaines liaisons doivent être rétablies. Des points de vue et des zones de repos doivent être mis en place.

MONT GODINNE

RONCHINNE

YVOIR

MAILLEN

ASSESSE

180

200

220

RUISSEAU LE CRUPET

RUISSEAU DE MIERE

RUISSEAU DE VESSE

RUISSEAU DE GENCE

CIRCULATIONS PROPOSÉES.

- VOIRIES
- PORTES
- CARREFOURS AVEC RALENTISSEUR.
- RUE DU CENTRE VILLAGE
- PARKINGS
- RUES A CIRCULATION DE DESSERTE LOCALE
- SENTIERS.

LEGENDE

- COURBES DE NIVEAUX
- ZONE DE BOIS
- ZONE DE PRAIRIES/JARDINS
- VOIRIES
- RUISSEAU/LAC

0 500 1000 M

J. geus
Y. rahir
et collaborateurs

2.4. ILLUSTRATION DES OPTIONS PROPOSÉES

A. perspective générale

La perspective générale de l'ensemble du vallon permet de percevoir cet espace commun tout cohérent. On y voit certainement l'image que pourrait prendre ce vaste site aux yeux des ses habitants et des visiteurs. Nous avons tenté d'y illustrer clairement les différents aménagements que nous souhaitons proposer aux responsables du Comité d'Accompagnement. Les explications plus détaillées apposées sur le plan permettent de mieux saisir les particularités des différents espaces et sous-espaces du projet proposé.

(cfr. plan plié joint en annexe).

B. Illustrations détaillées

Les croquis illustratifs présentent les ambiances possibles dans les différents sites concernés :

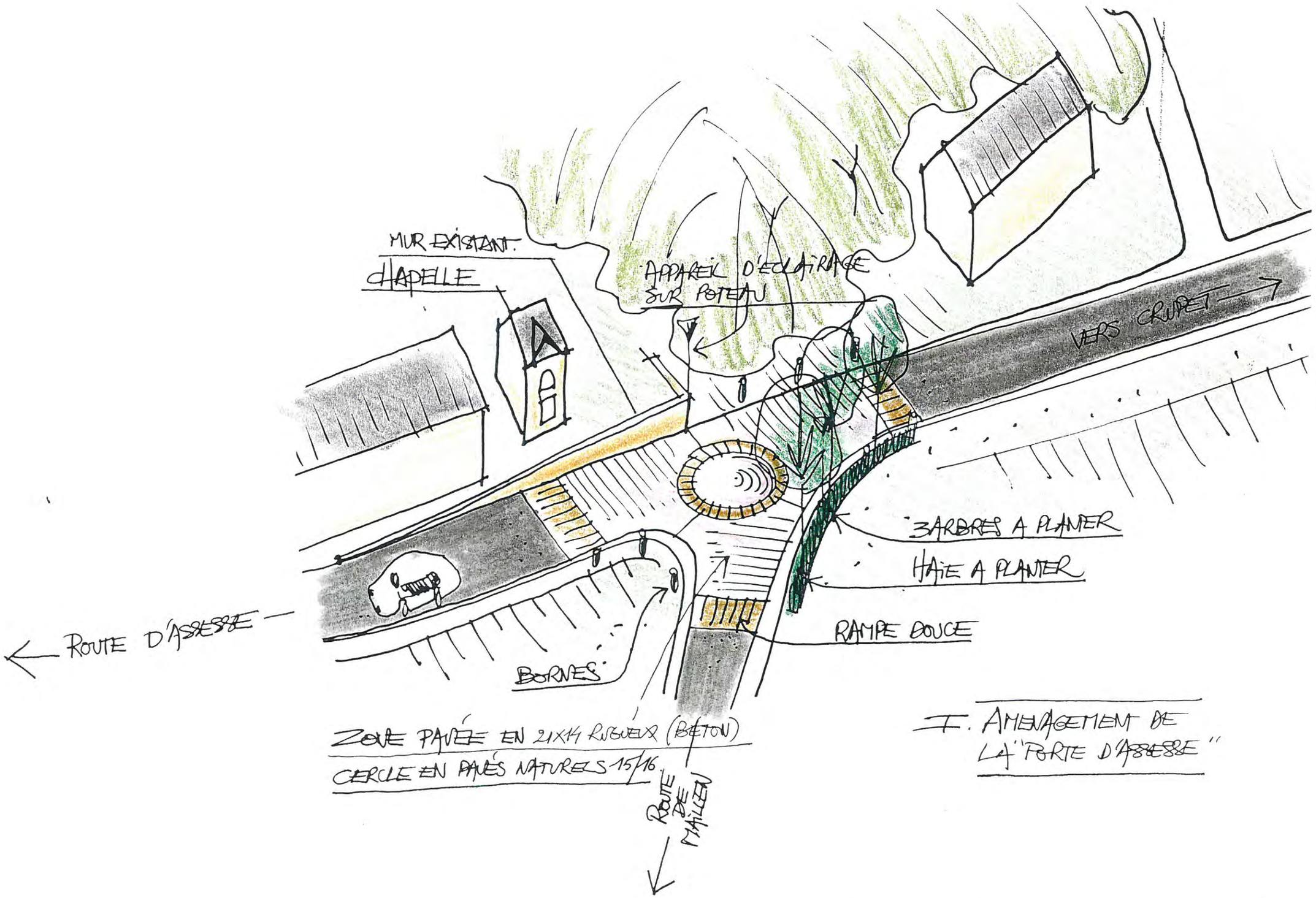

F. AMENAGEMENT DE LA "PORTE D'ASSESSE"

II. AMÉNAGEMENT DU 1er CARREFOUR DE LA RUE BASSE = PURNODE

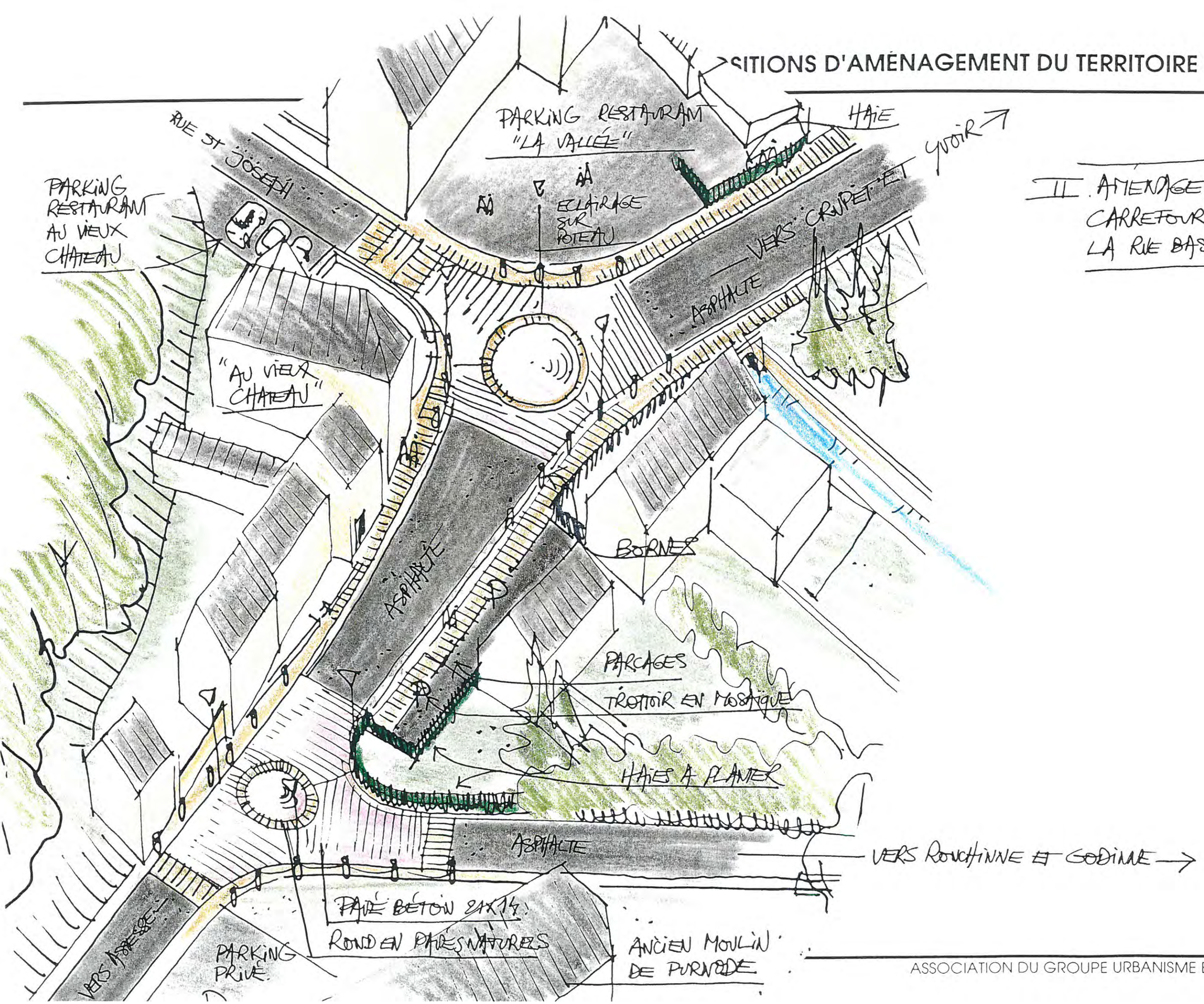

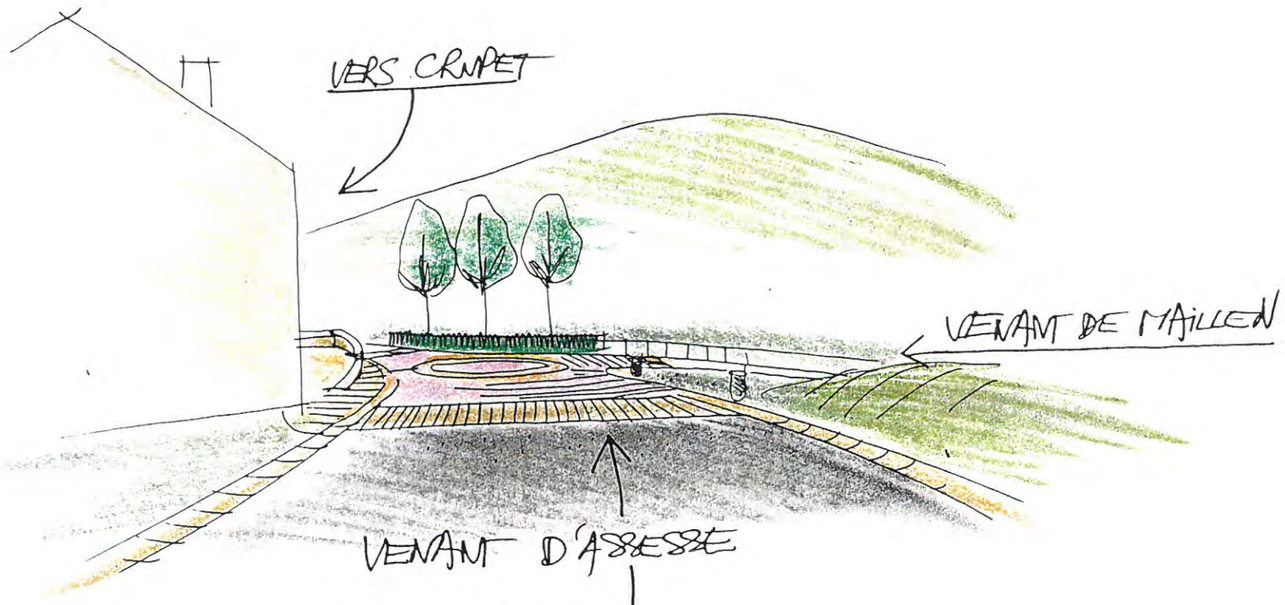

1er CARREFOUR "PORTE D'ASSESSE"

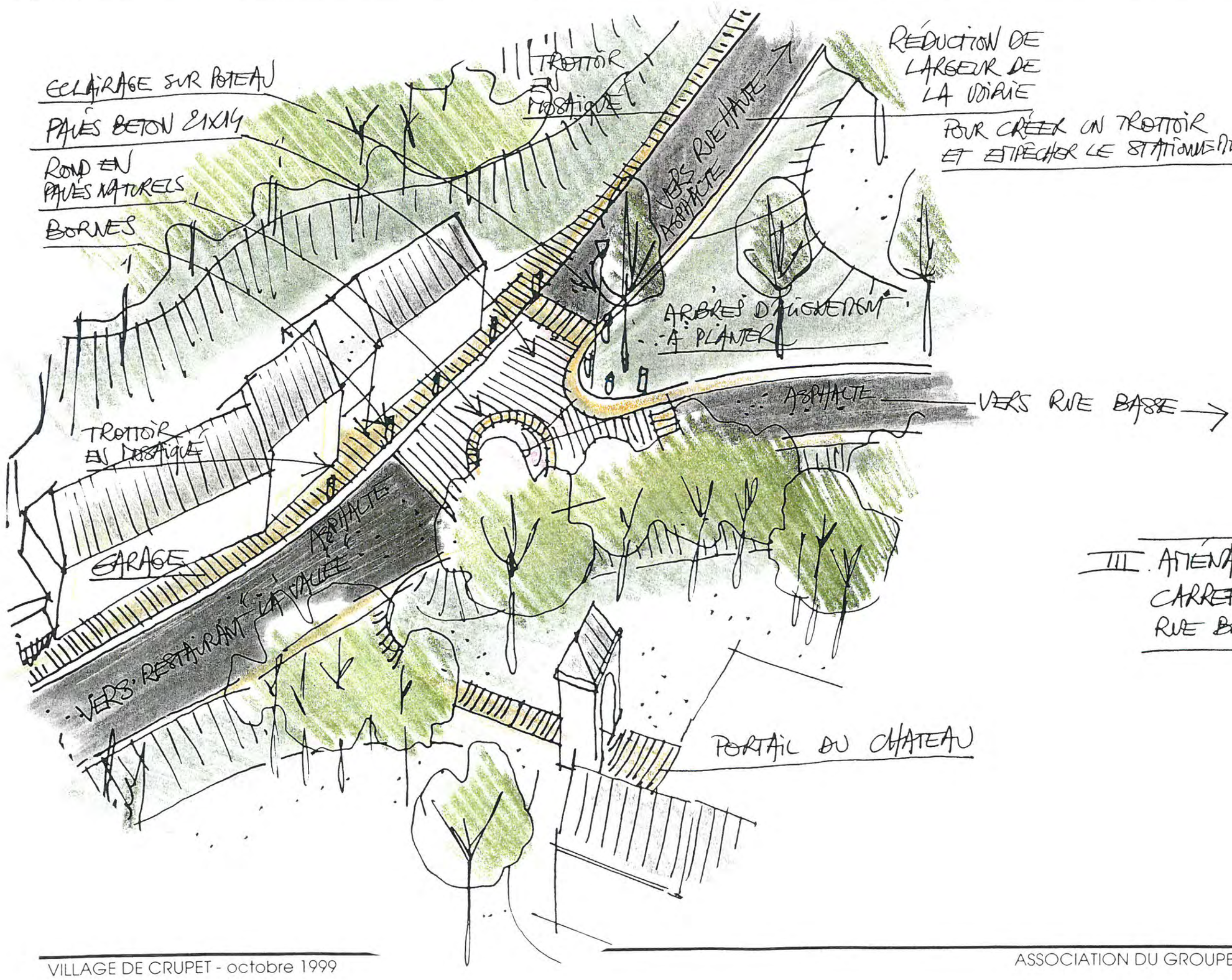

III. AMÉNAGEMENT DU 2° CARREFOUR DE LA RUE BASSE = CHATEAU

STRUCTURE VÉGÉTALE
ECLAIRAGE AU SOL
MUR DE SOUTÈNEMENT
POINT DE DÉPART AMÉNAGER AU DÉPART DU NOUVEAU PARKING
IV AMENAGEMENT DE POINTS DE VUE DANS LES ABORDS DU CHATEAU
PARCAGE EN BOISSONS STABILISÉE
SUR EMPRISE
HAIE
ALIGNEMENT D'ARBRE A PROLONGER
RUE BASSE
DONJON
PLAN D'EAU
POINT
COUR D'HONNEUR

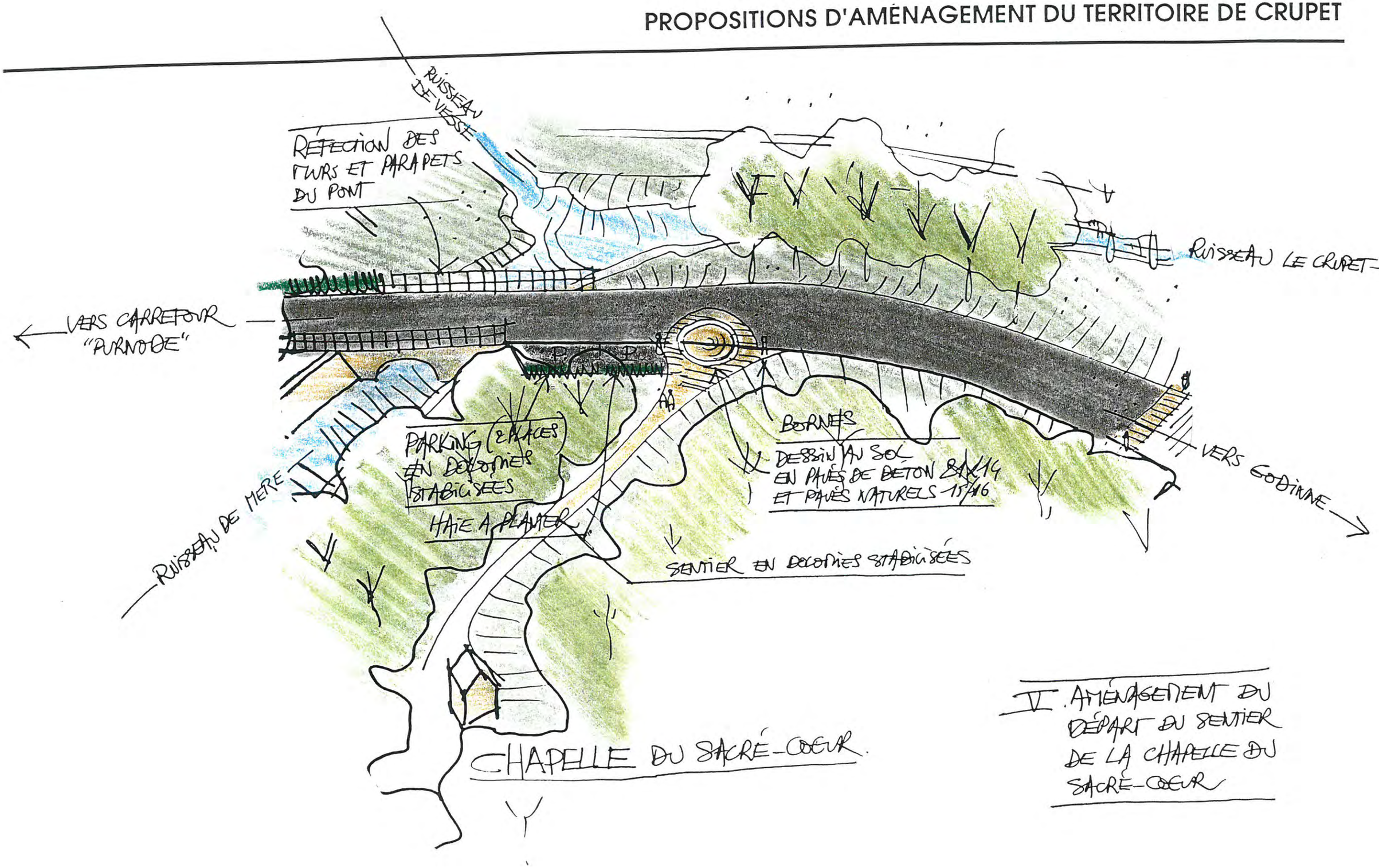

V. AMÉNAGEMENT DU DÉPART DU SENTIER DE LA CHAPELLE DU SACRÉ-COEUR

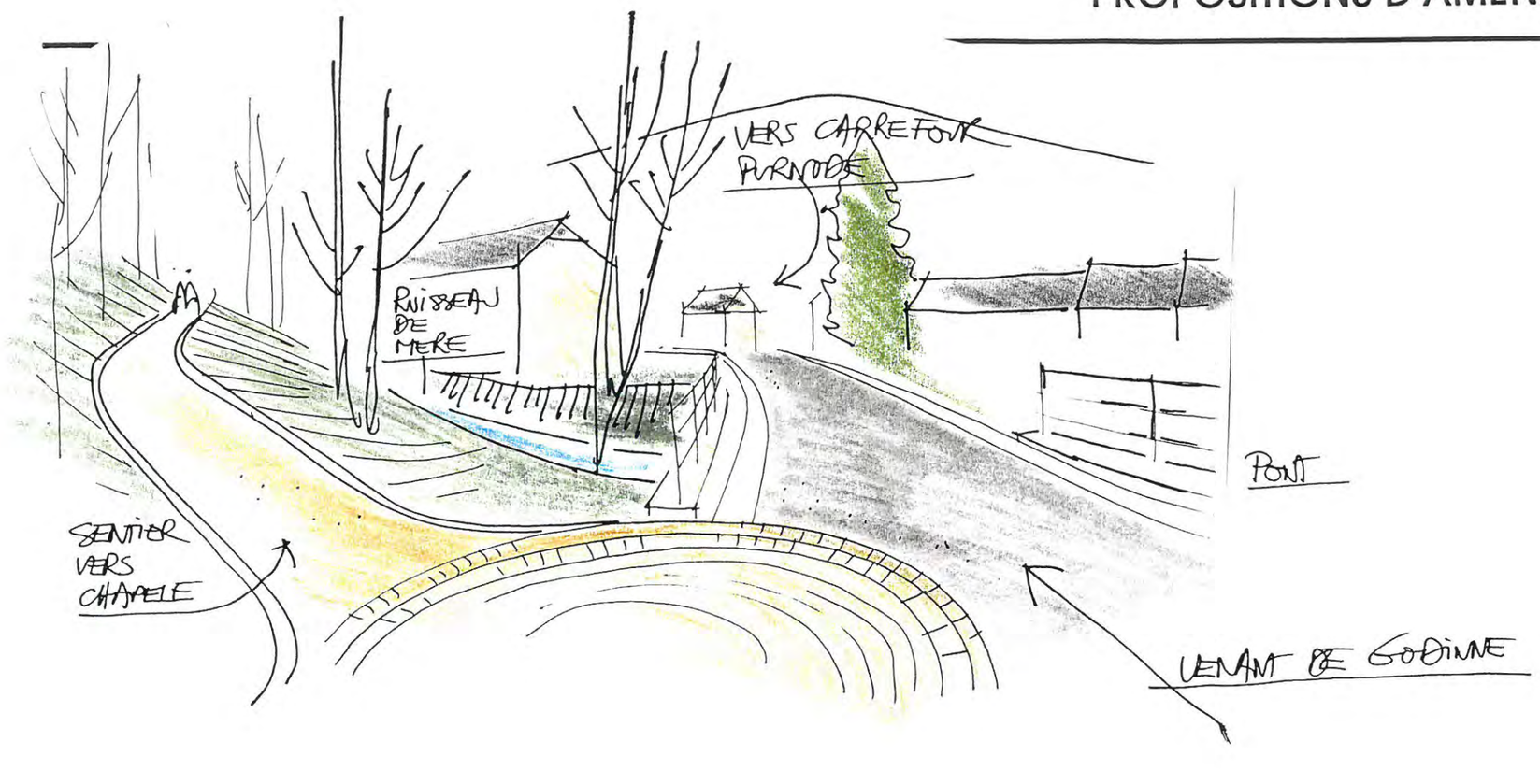

V1. DÉPART SENTIER VERS LA CHAPELLE DU SACRE-COEUR

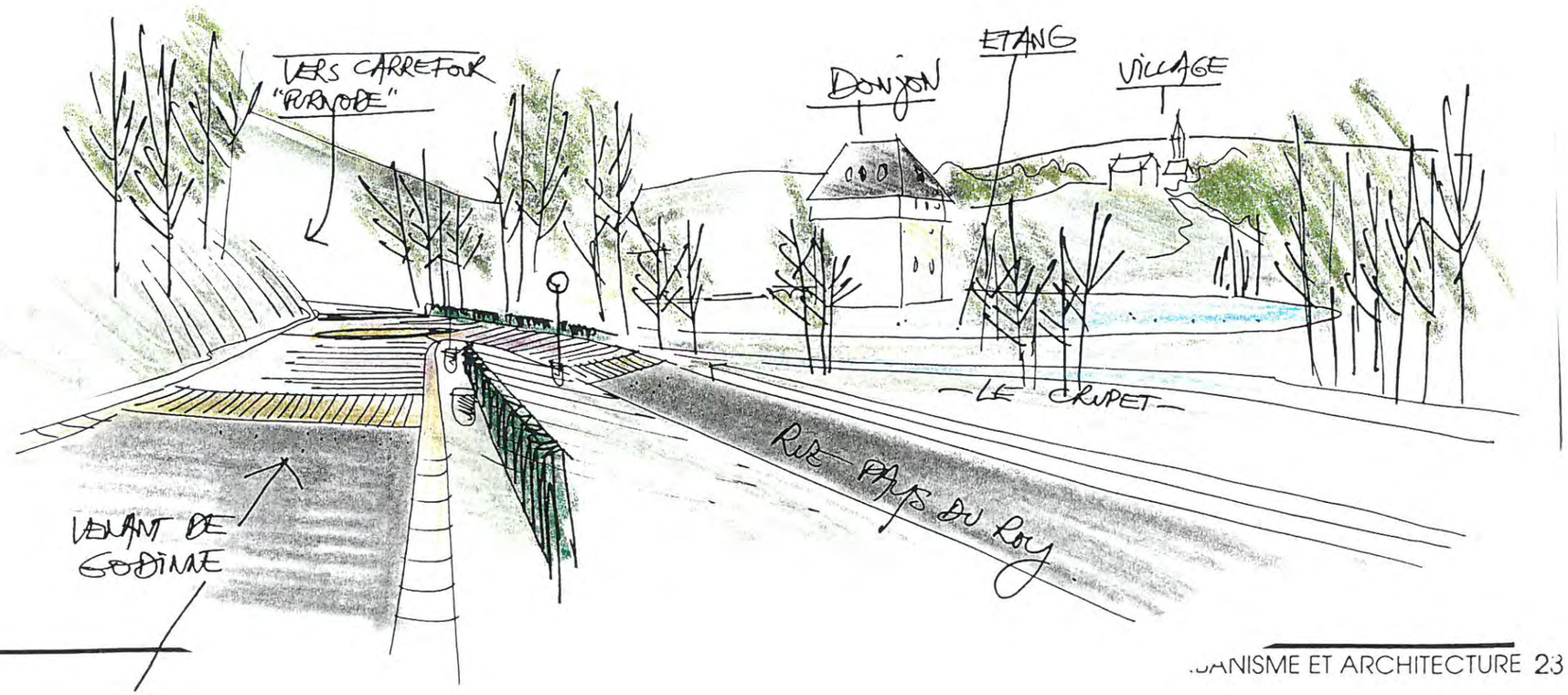

VI1. CARREFOUR ROUTE DE GODINNE/ PAYS DU ROY

VII. AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR ROUTE DE GODINNE/RUE PAYS DU ROY.

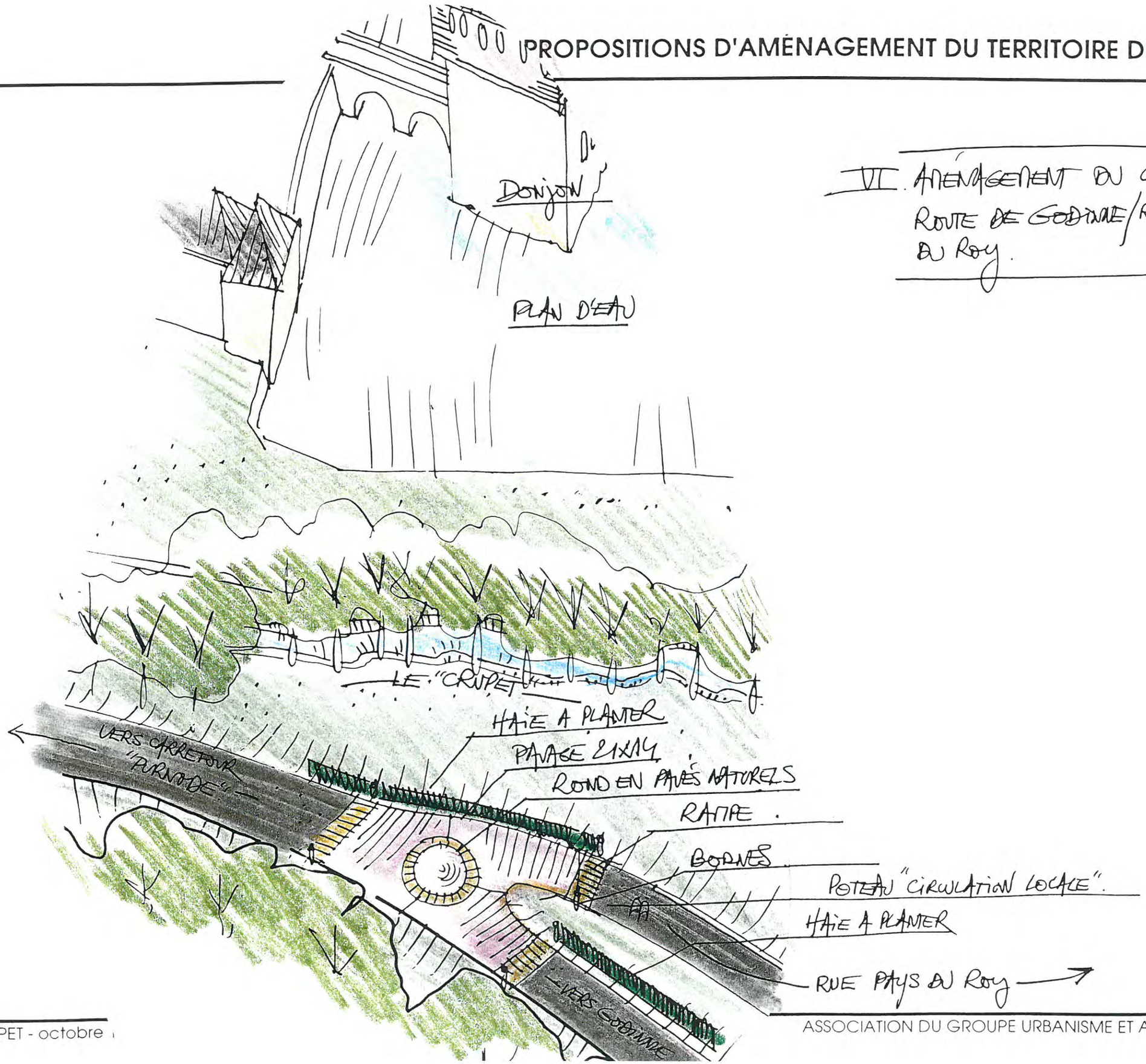

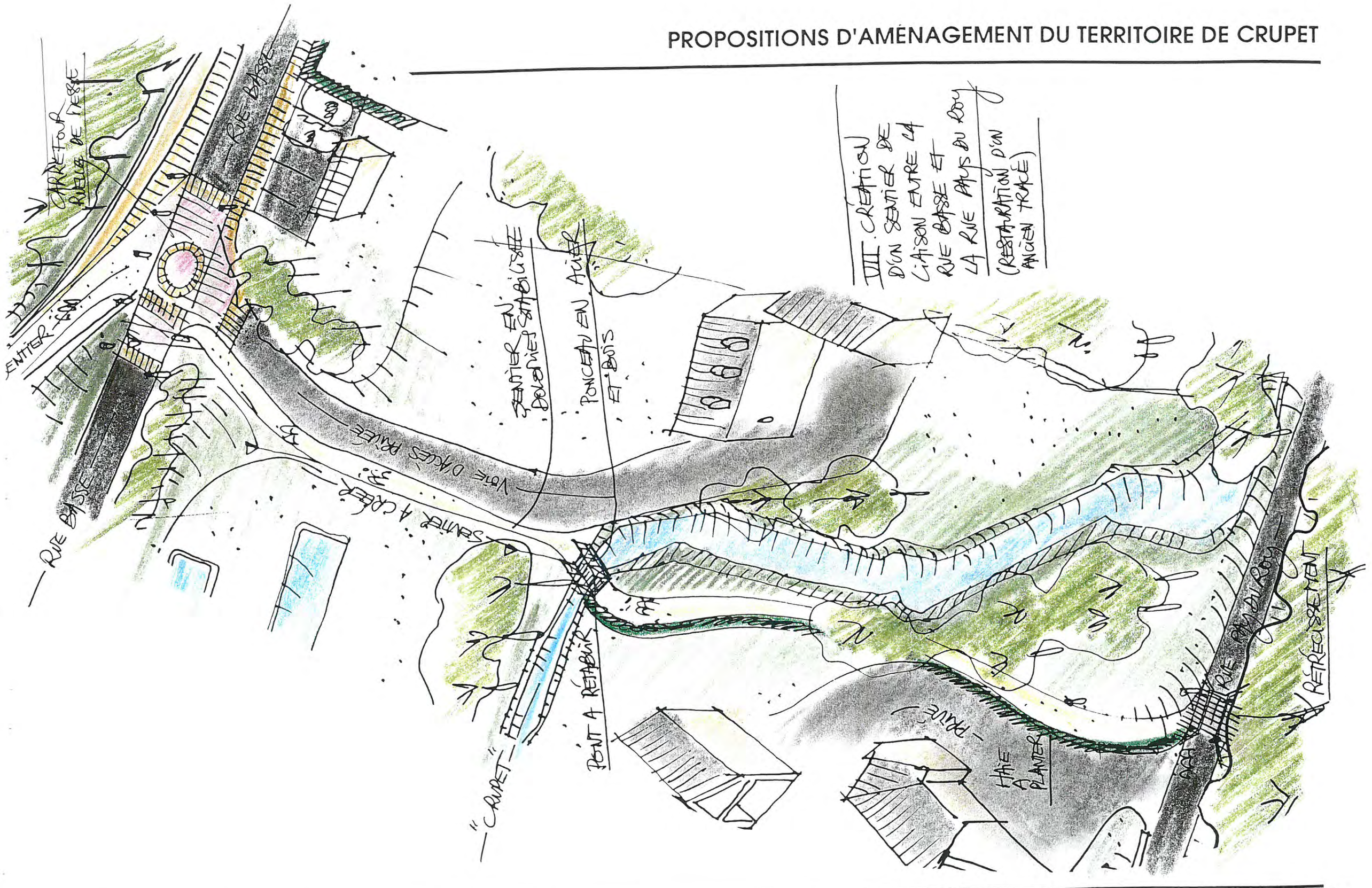
CARREFOUR RUELLE DE L'ESSE
RUE BASSE
SENTIER
RUE BASSE
SENTIER EN SABLE STABILISÉ
PONCEAU EN ACIER ET BOIS
VOIE D'ACCÈS RIVIÈRE
SENTIER 4 CHEMINS
"CRUPET"
PONT À RÉTABLIR
HAIE À PLANTER
RUE
RUE DU ROY
RÉTRÉCISSEMENT
VII. CRÉATION D'UN SENTIER DE LIAISON ENTRE LA RUE BASSE ET LA RUE DU ROY (RESTAURATION D'UN ANCIEN TRACÉ)

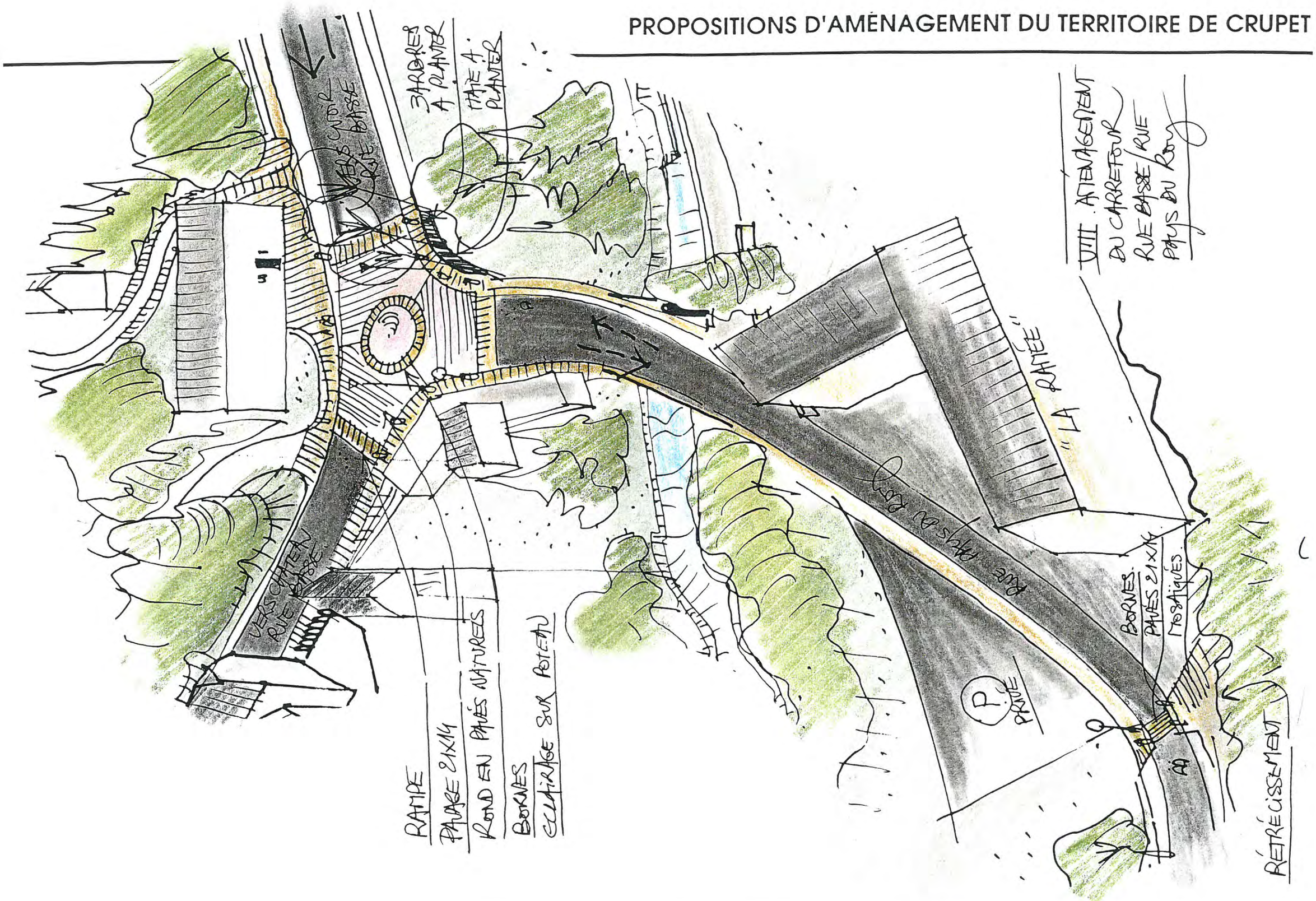
VERS CENTRE RUE BASSE
ARBRES A PLANTER
HAIE A PLANTER
VERS CENTRE RUE BASSE
RAMPE
PAVAGE 2 x 1/4
ROND EN PAVÉS NATURELS
BORNES ECLAIRAGE SUR POTEAU
VIII. AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR RUE BASSE / RUE PAYS DU ROY
"LA PLANTÉE"
BORNES PAVÉS 2 x 1/4 MOSAIQUES
P PRIVÉ
RÉTRÉCISSEMENT

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DIT CARREFOUR

PROJECTEUR : GÉOMÈTRE — ÉCHELLE 1/2500 — DATE 2019

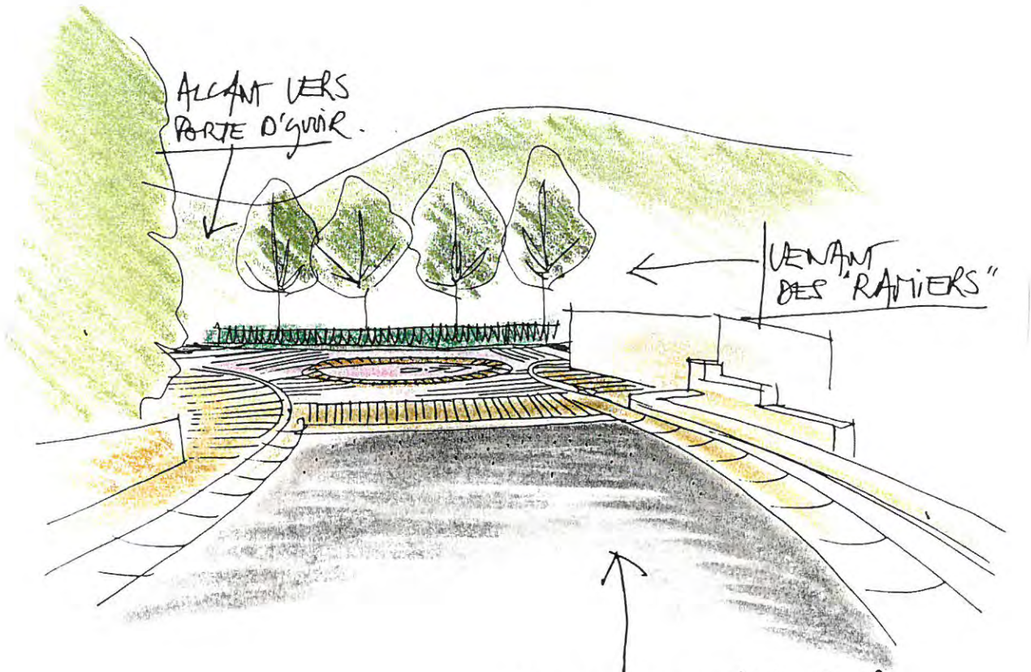

VIII[1]. CARREFOUR RUE BASSE/PAYS DU ROY

VIII[2] CARREFOUR
RUE BASSE/PAYS DU ROY

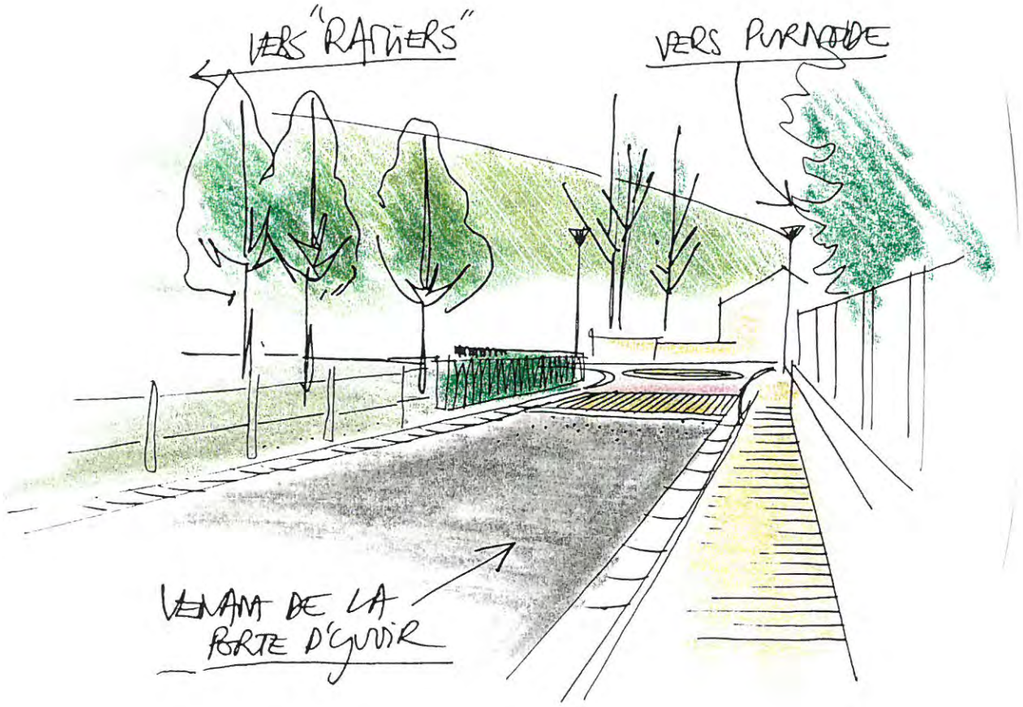

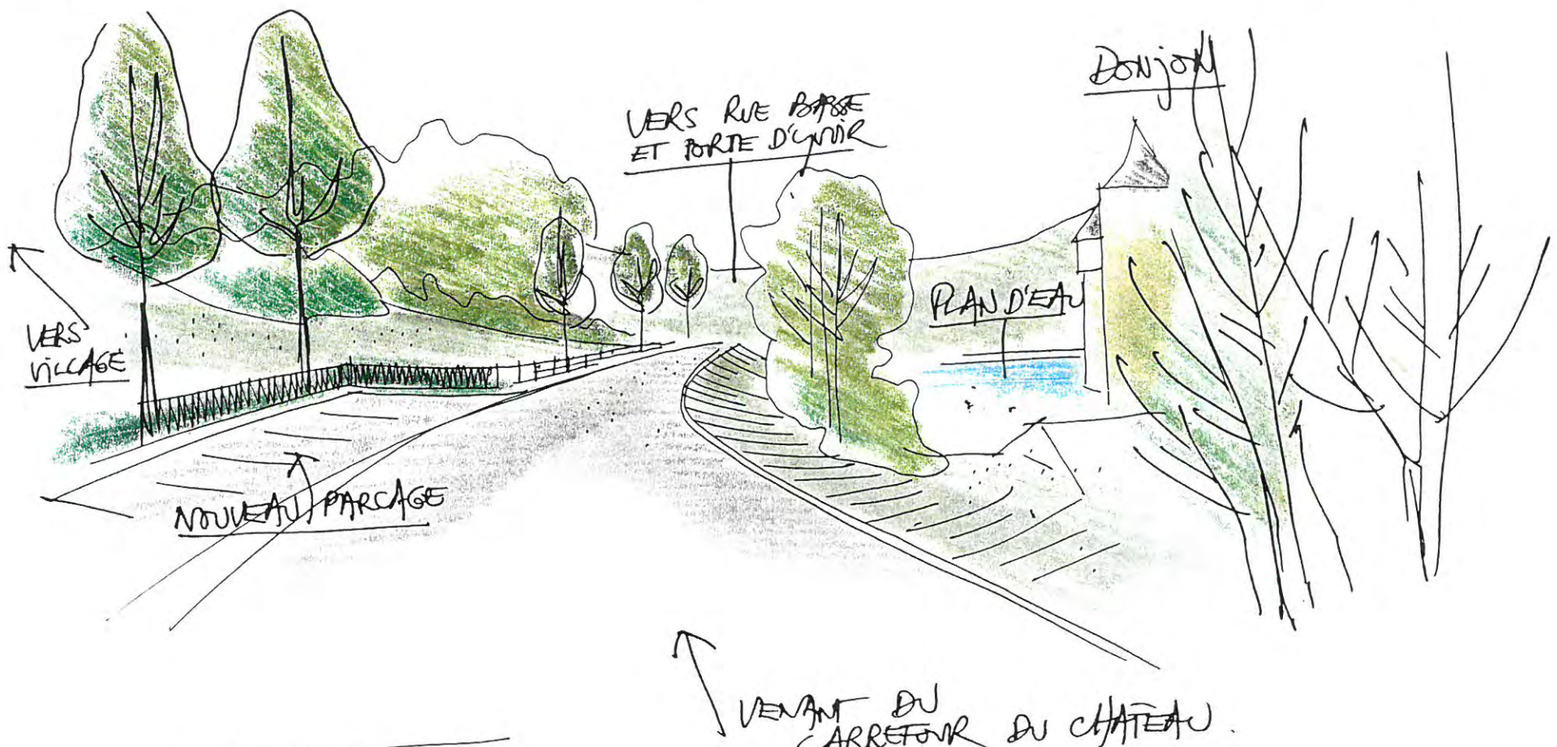

IV 1. AMÉNAGEMENT D'UN PARKING LE LONG DE LA RUE BASSE

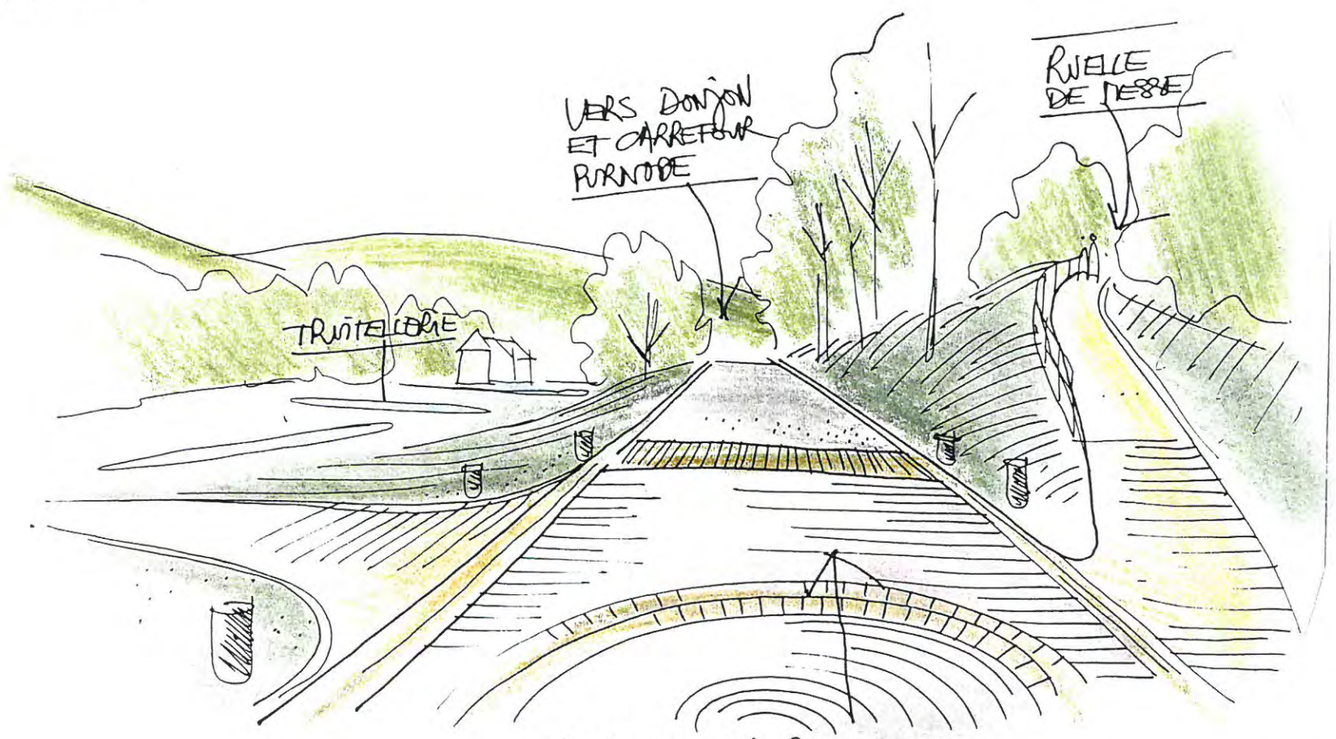

VII 1. AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE LA RUELLE DE MESSE

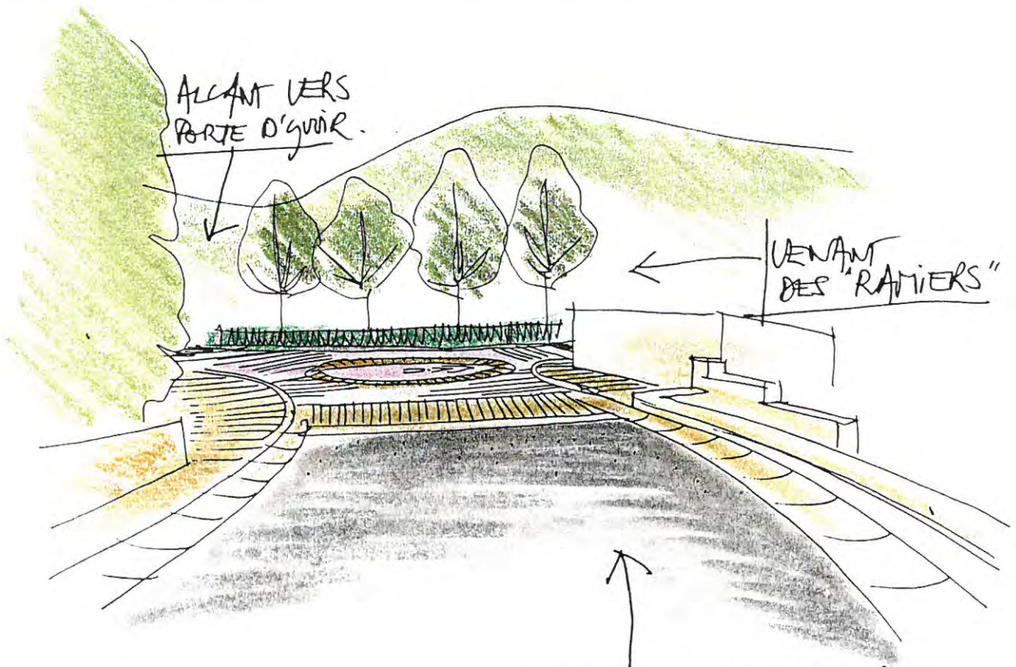

VIII^{1}. CARREFOUR RUE BASSE/PAYS DU ROY

VIII^{2} CARREFOUR
RUE BASSE/PAYS DU ROY

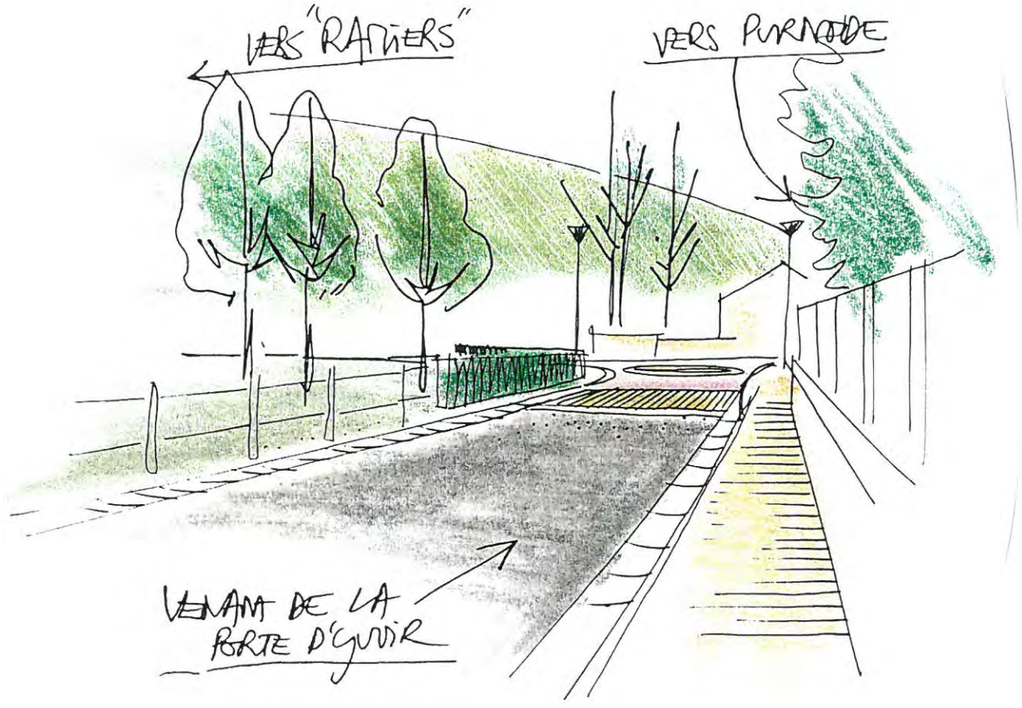

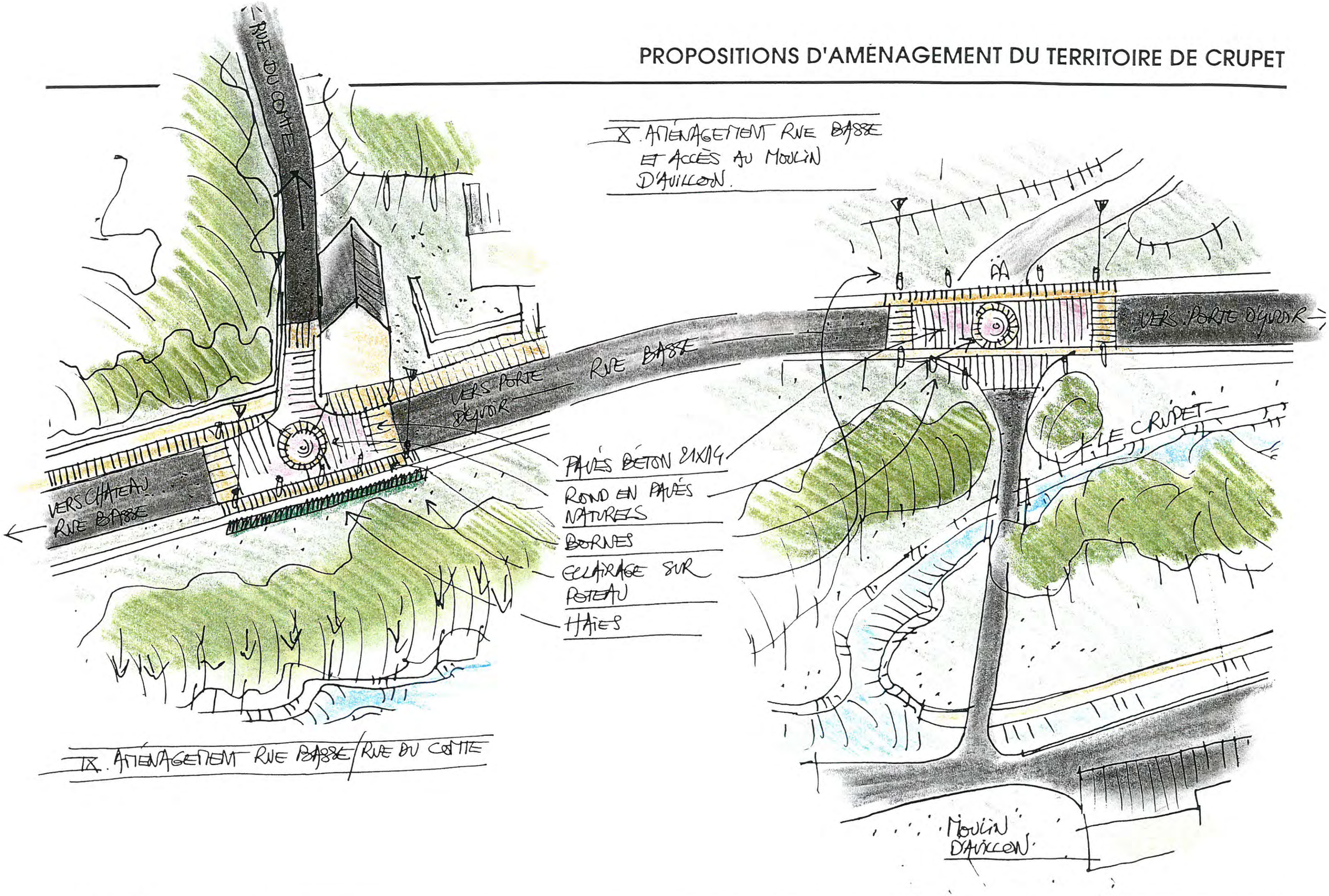

IX. AMÉNAGEMENT RUE BASSE/RUE DU COMTE

X. AMÉNAGEMENT RUE BASSE ET ACCÈS AU MOULIN D'AVILLON.

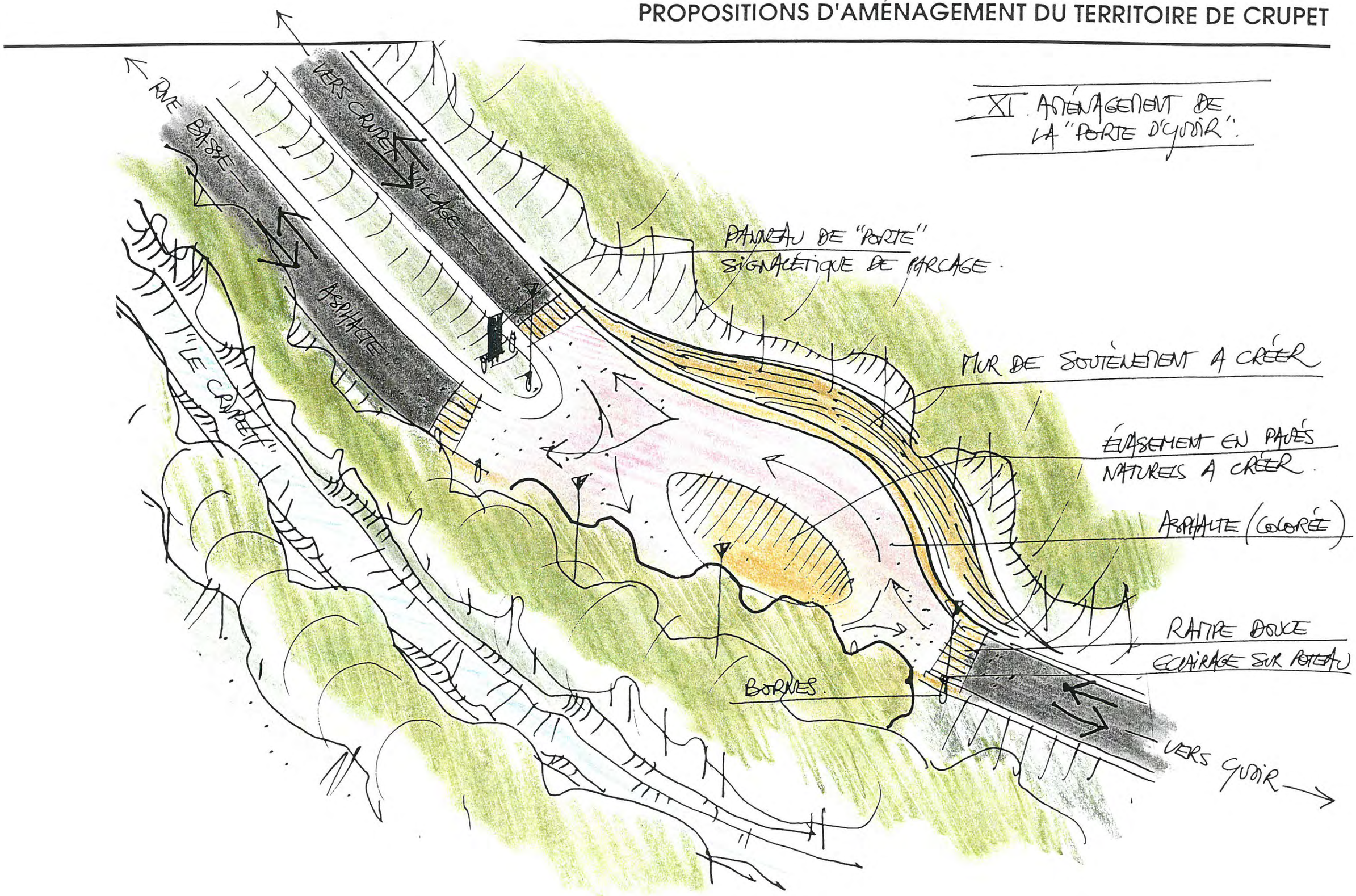
XI. AMÉNAGEMENT DE LA "PORTE D'OUEST".
RUE BASSE
VERS CRUPET
STATIONNEMENT
ASPHALTE
"L'ILE CRUPET"
PANNEAU DE "PORTE" SIGNALÉTIQUE DE PARCAGE.
MUR DE SOUTÈNEMENT A CRÉER
ÉVASEMENT EN PAVÉS NATURELS A CRÉER.
ASPHALTE (COLORÉE)
RAMPE DOUCE
ECLAIRAGE SUR POTEAU
BORNES.
VERS OUEST

XII. AMÉNAGEMENT DE LA PORTE DE DURNAL.

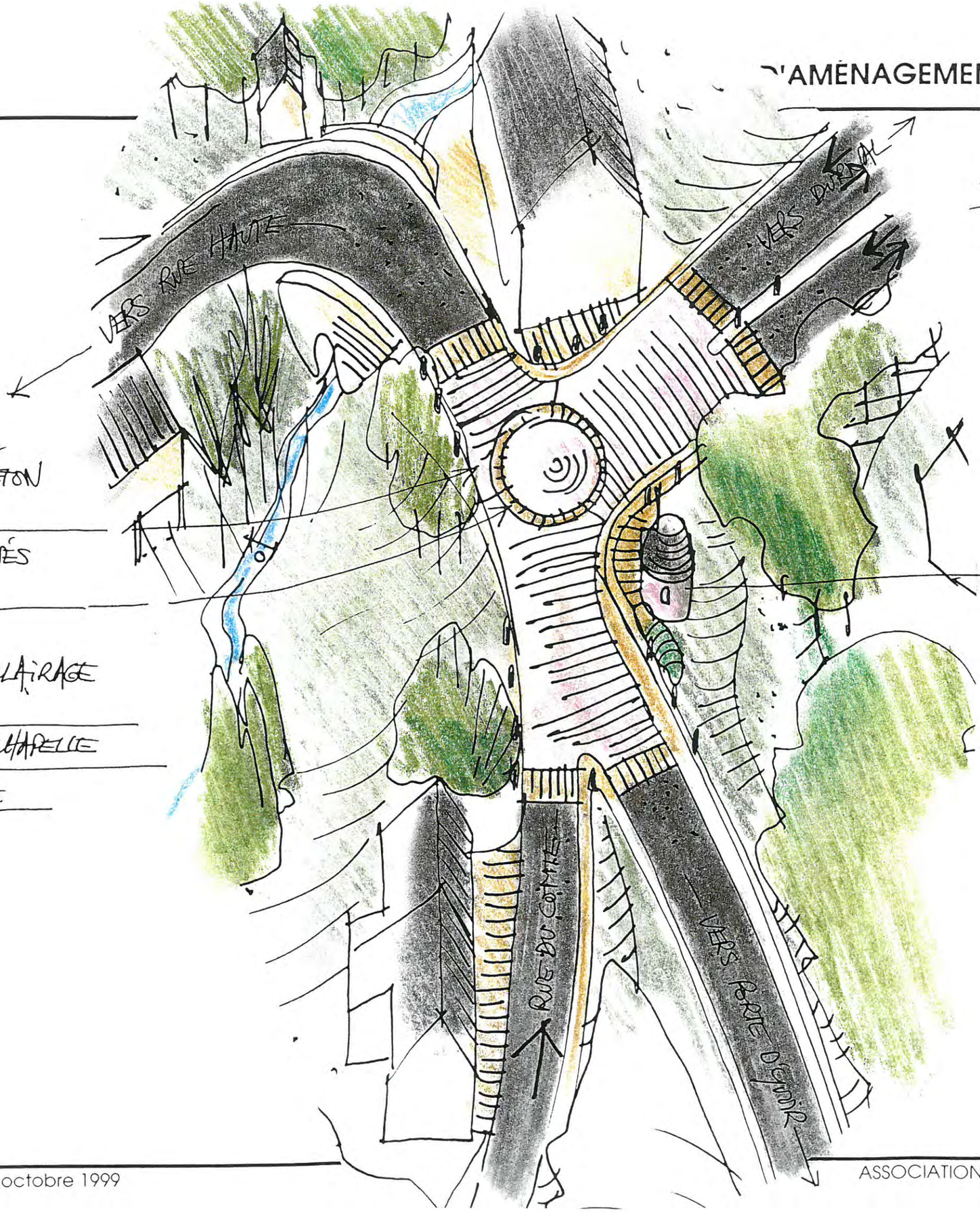

PAVÉS EN BÉTON 21X14

ROND EN PAVÉS NATURELS

BORNES

APPAREILS D'ÉCLAIRAGE SUR POTEAU

ÉCLAIRAGE CHAPELLE

SIGNALÉTIQUE

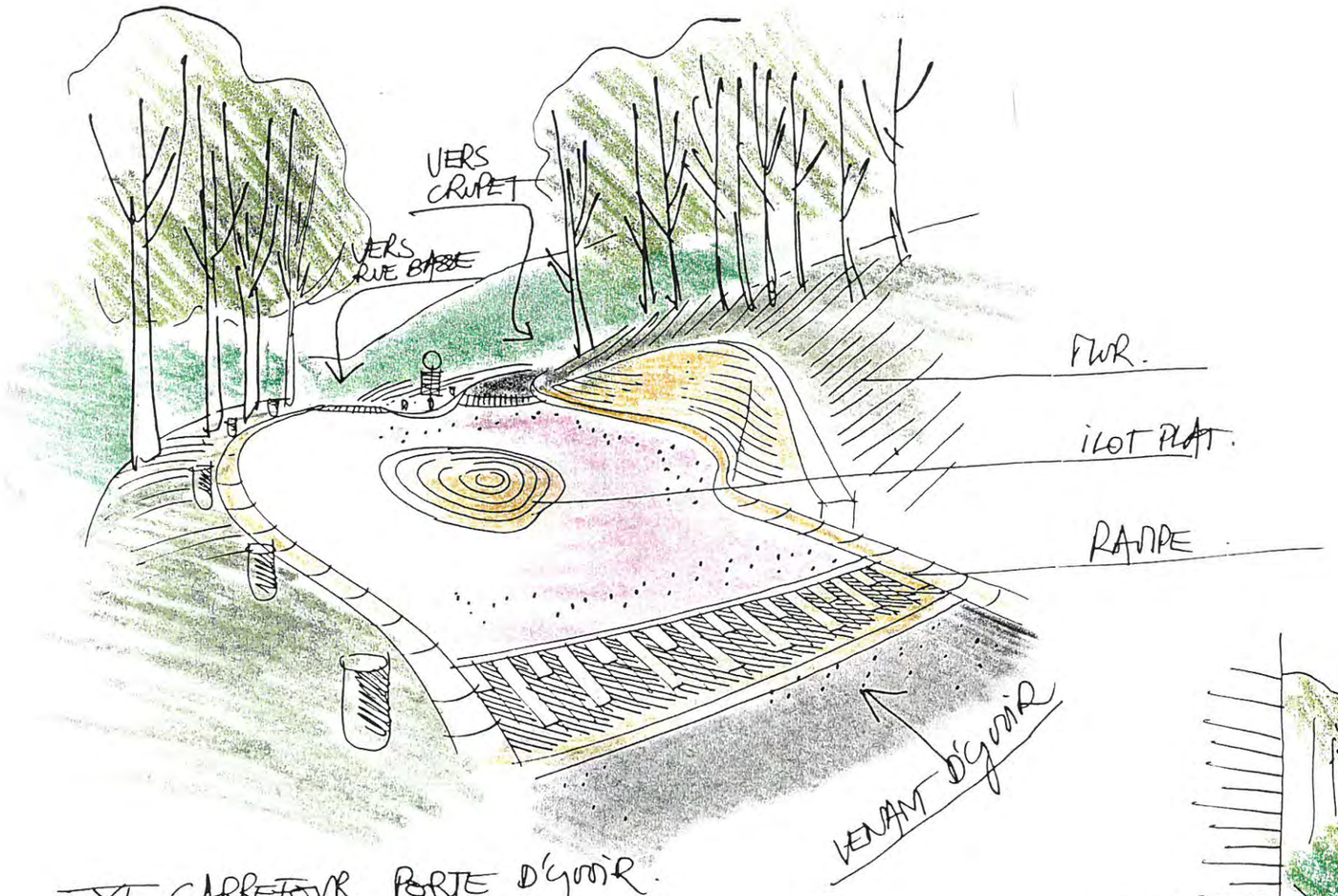

XI. CARREFOUR PORTE D'YVOIR.

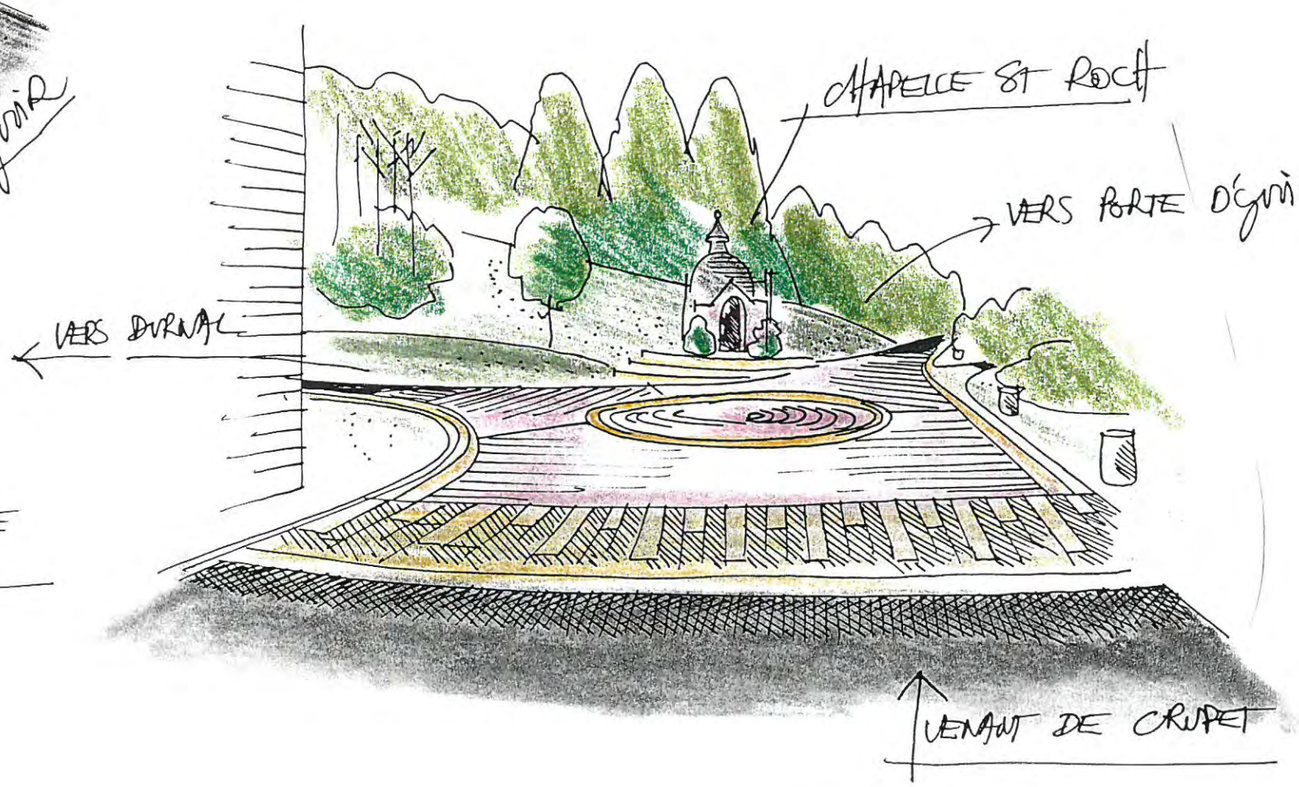

XII. CARREFOUR PORTE DE DURNAL.

XIII.1 CARREFOUR DE L'ECOLE

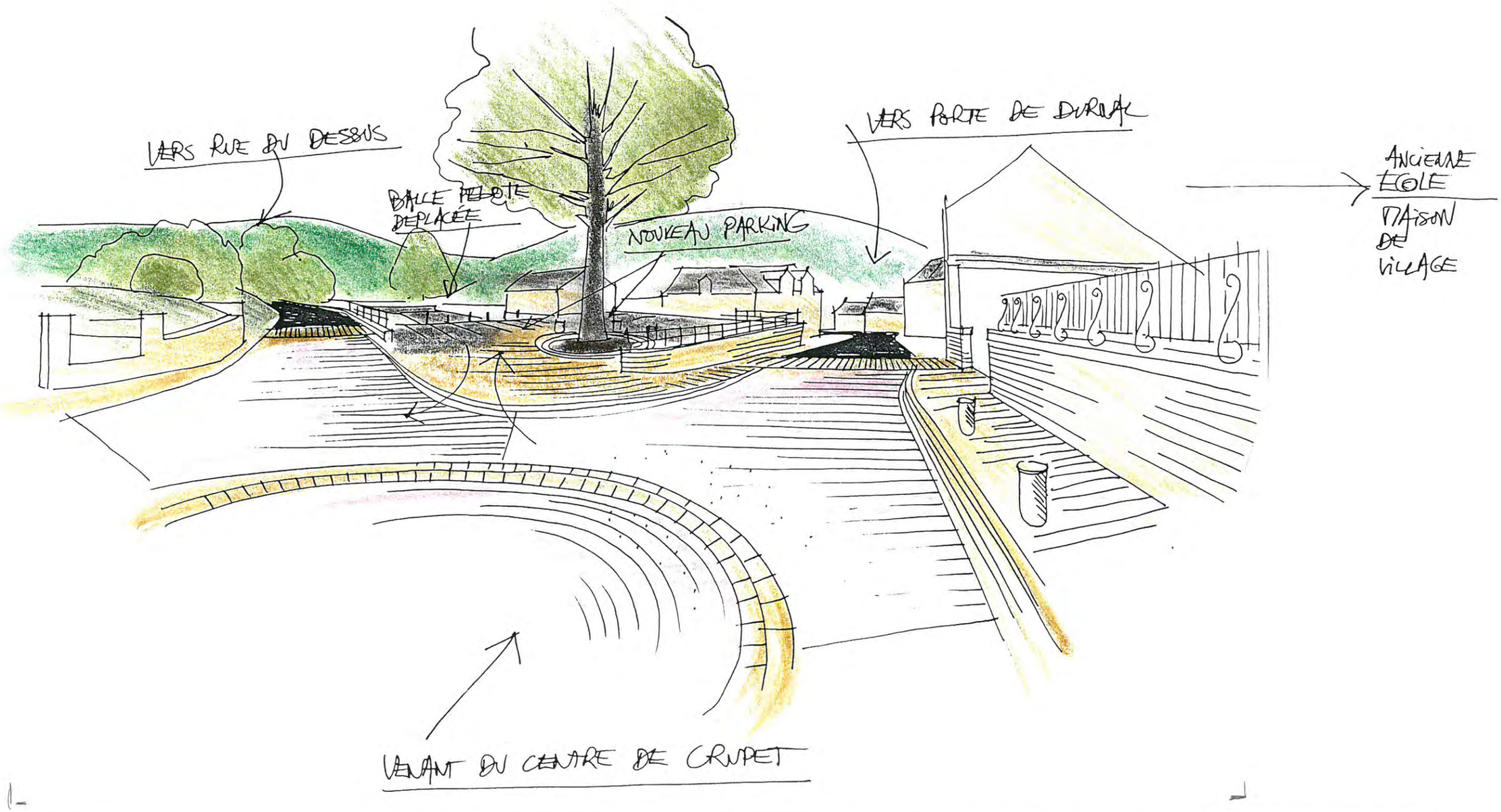

XIII^{2}. RUE HAUTE ET RUE DE MESSE

XIII^{3}. RUE HAUTE VERS PLACE DE L'EGLISE

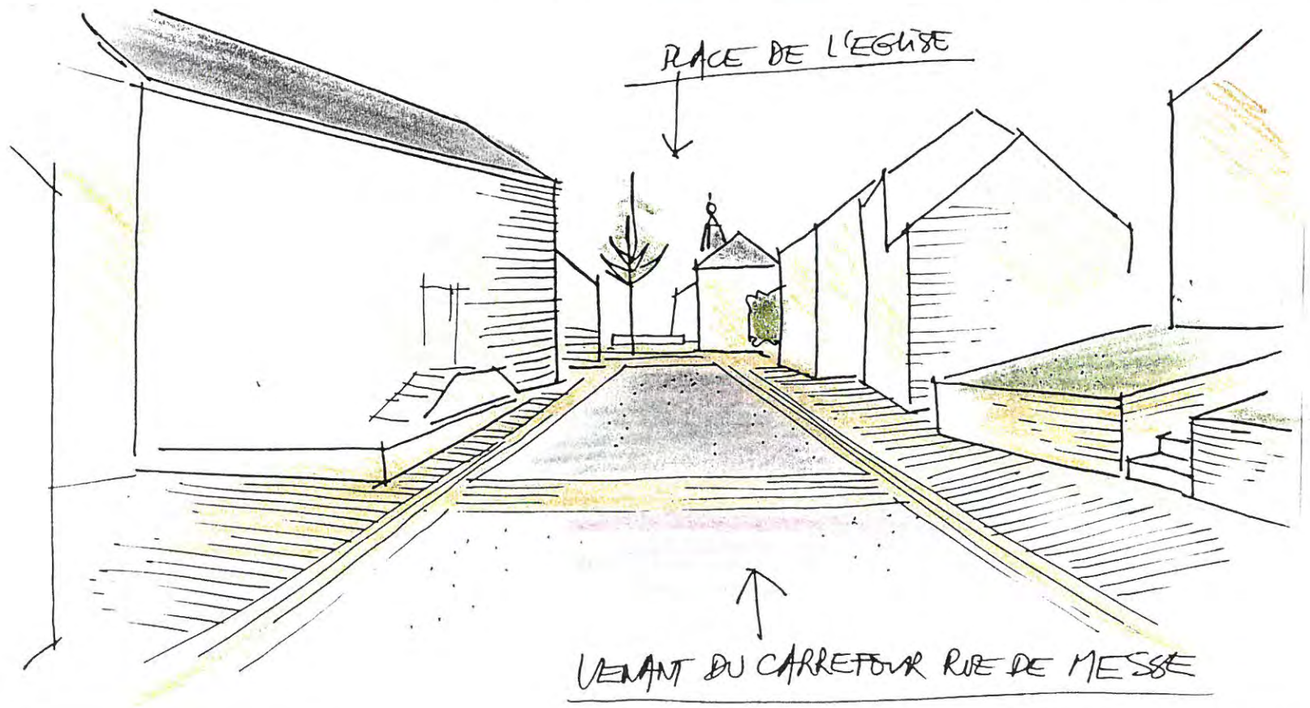

XIII 4. RUE DE MESSE

VENANT DE LA RUE HAUTE

XIII 5 RUE DE MESSE

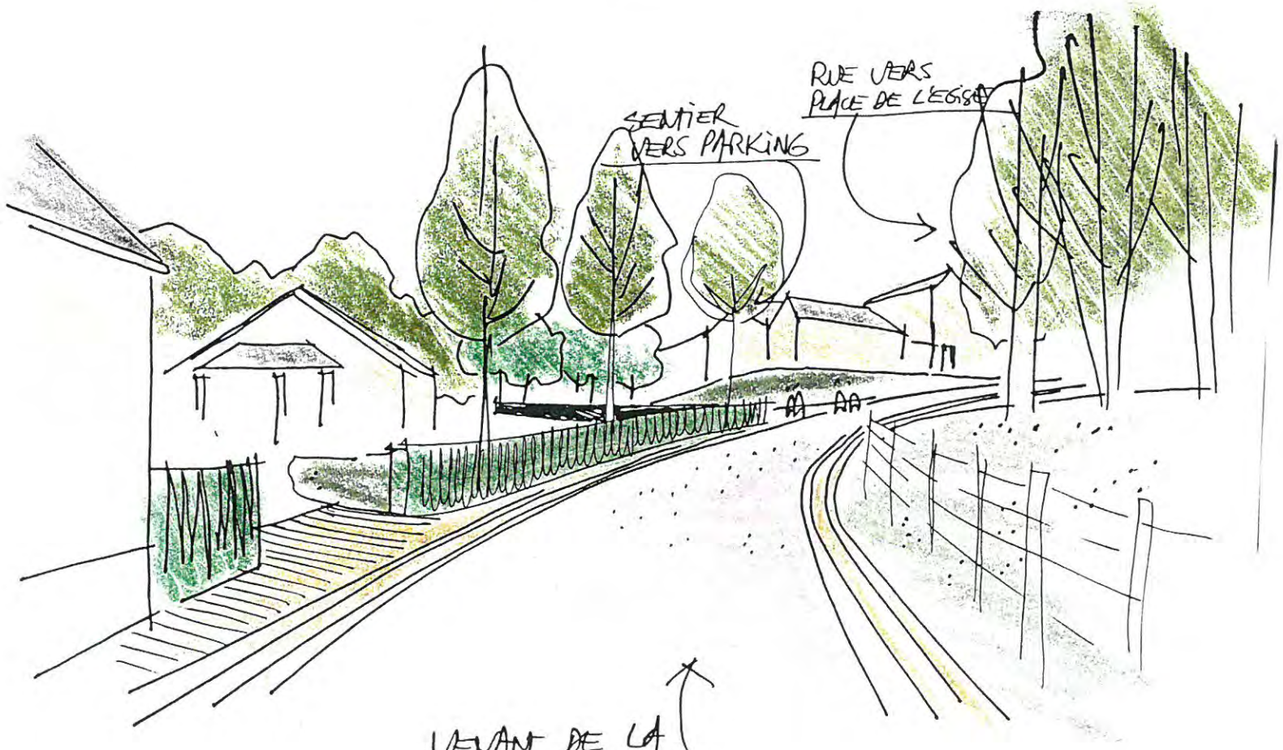

VENANT DE LA RUE DE MESSE

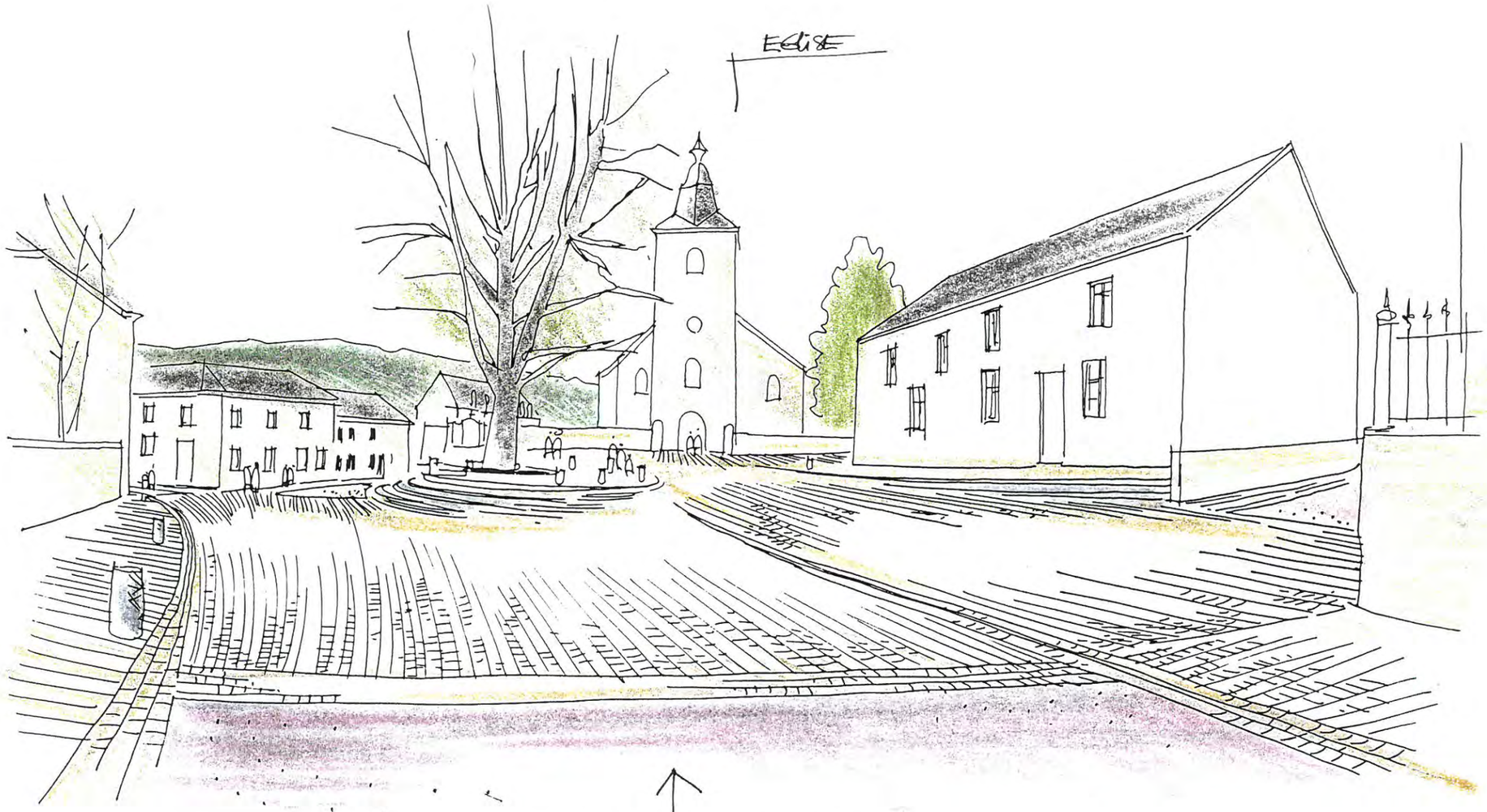

XIII^6. RUE HAUTE - PLACE DE L'EGLISE

XIII7. PLACE DE L'EGLISE VUE DE LA ~~BESACE~~

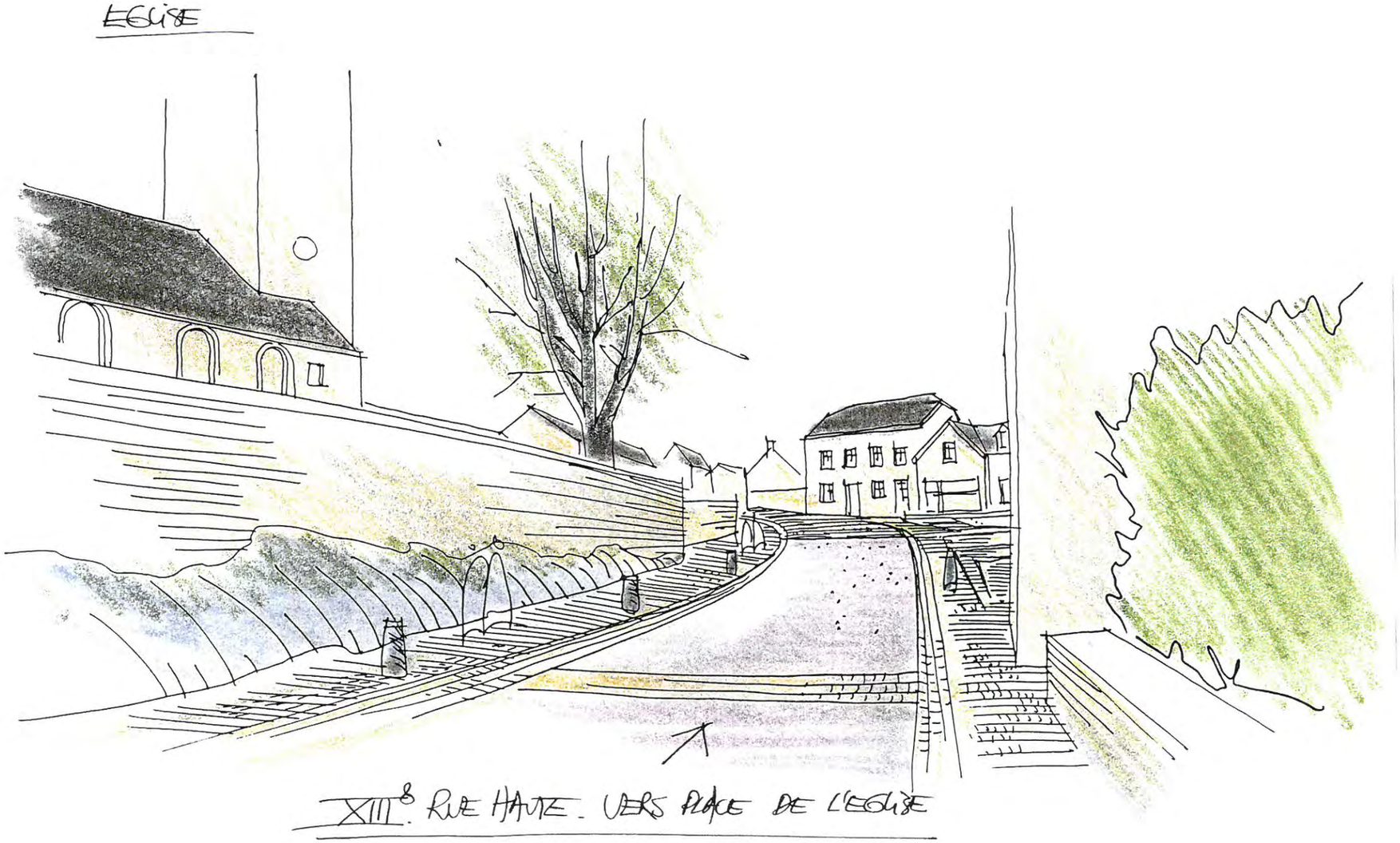

XIII^{e}. RUE HAUTE. VERS PLACE DE L'EGLISE

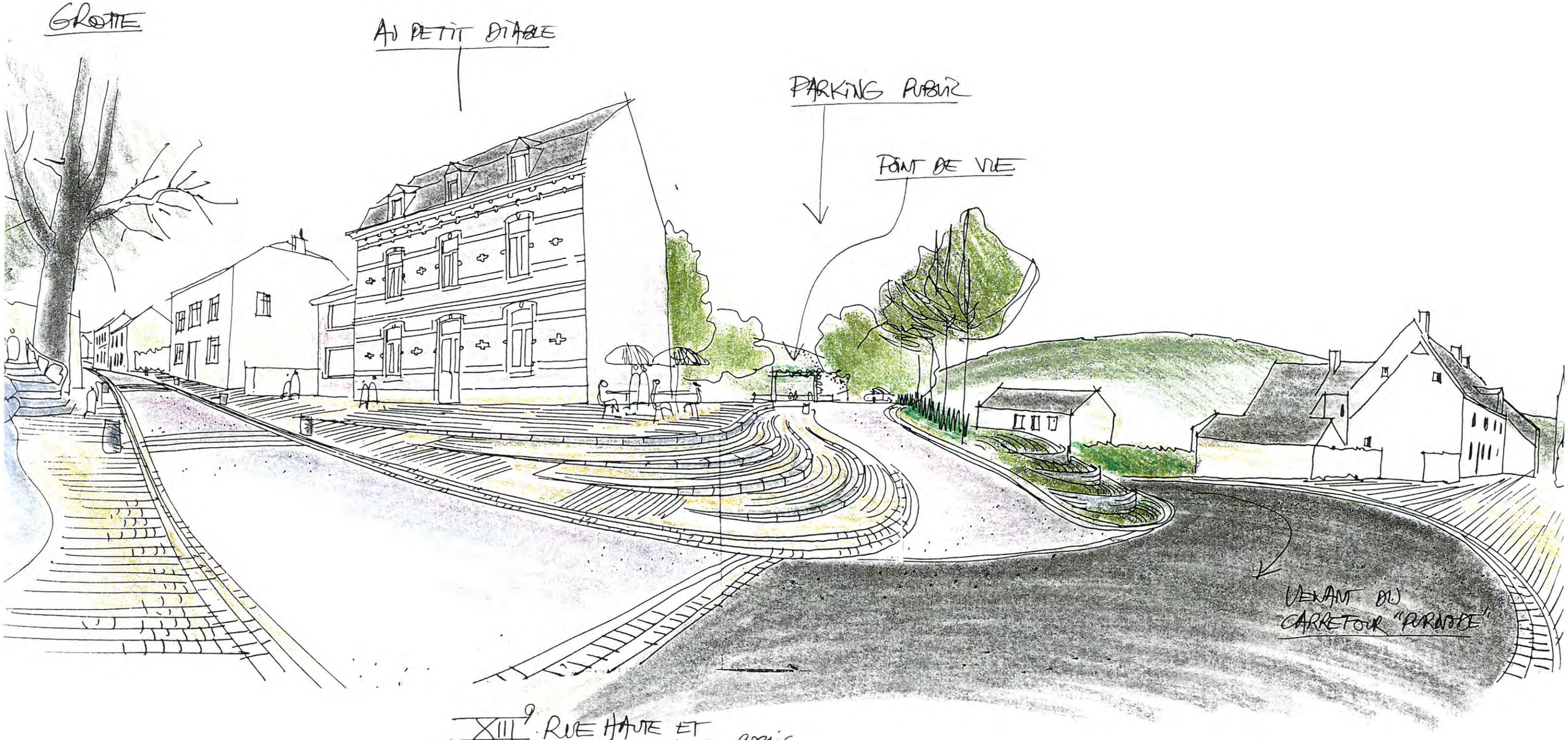

XIII[9] : RUE HAUTE ET ENTRÉE PARKING PUBLIC

2.5. RÉFLEXIONS PRÉPARATOIRES SUR LES AMÉNAGEMENTS À CRUPET

1. Définition des aménagements et équipements.
2. Définition d'un vocabulaire d'aménagement/d'équipement

1. Définition des aménagements et équipements.

a) L'OPTION DE BASE :
L'option de base pour l'aménagement du vallon de Crupet et du village veut donc revaloriser les espaces où le visiteur doit ressentir un contact avec l'histoire du site et l'ambiance particulière qui en résulte, une invitation à la découverte, une impression de détente et de convivialité.

Pour ce faire, la meilleure répartition des sites d'accueil, en portes et en sites du sommet, permettra de mieux canaliser les personnes en leur donnant la possibilité d'apprécier les différentes facettes du vallon.

Une grande unité d'aménagement, d'équipement, de bâti et de signalétique s'impose à travers les différents sites, pour accentuer l'unité cohérente de l'ensemble du vallon, pour affirmer un accueil "organisé", clair et véritablement efficace.

b) LE LANGAGE :
Le caractère particulier des sites traversés, impose cependant que les éléments du langage à mettre en place (en matière d'aménagement de structuration de l'espace de matériaux utilisés, de mobilier, de plantations) soit finement réfléchis, afin de rester en harmonie avec le cadre environnant. Ce langage manifestera l'identité et l'actualité du vallon de Crupet et du village en lui-même

2. Définition d'un vocabulaire d'aménagement/d'équipement

Ce faisant, la prise en compte des cas rencontrés peut engendrer un système de conception des aménagements et des équipements qui, par sa répétition, crée un effet de cohérence et d'unité de toutes les composantes de l'entité. Un même style, une même façon de faire s'imposent.
Notre propos tendra donc ici à illustrer une manière de faire un certain nombre de travaux, tout en ajoutant ici ou là une spécificité ou une originalité relative au lieu traité, à son histoire, à sa fonction sociale.
Nous n'avons donc pas la prétention de tout figer, de tout illustrer, de tout représenter, loin s'en faut. Mais bien plutôt, d'illustrer dans la simplicité, un mode de faire qui devrait se généraliser pour intégrer d'autant mieux les aménagements ou monuments exceptionnels.

a. Description de l'aménagement

Il faut marquer la spécificité du vallon et du village par rapport aux environs :

- Les "portes" marquant le passage de l'extérieur à l'intérieur, s'inspireront de matériaux locaux naturels, pierre, bois, plantations.
- L'aménagement des aires d'accueil et de parcage remettra en valeur les éléments du patrimoine existant (monument, bornes, bâtisses) et témoignant de l'histoire du site. Le "cachet" ou le "ton" restera lié au cadre bâti.
- Les espaces réaménagés seront clairement délimités pour affirmer, en contraste, les lieux de nature (prés, vergers) par opposition aux lieux d'accueil.

- Les comportements des automobilistes en transit seront "calmés" par des aménagements de sécurité mettant en évidence la nécessaire convivialité, entre transit et vie locale, entre véhicules rapides et modes de déplacements lents.
- L'accueil des cars de tourisme sera à faire en réduisant l'impact massif de leur présence.
- Les infrastructures Horéca seront à mieux intégrer à l'aménagement général, en valorisant les terrasses, les marquises, le style.
- Les infrastructures mal intégrées ou non adéquates par rapport au style du site seront invitées à se relocaliser ailleurs ou à se transformer.
- Les matériaux de revêtement de sol utilisés devront être adaptés, intégrés au cadre (tonalité et aspect naturel).
- La sécurité du trafic et des piétons implique une réflexion sur les éclairages des espaces d'accueil et du centre village. Un aspect mis en valeur ou mis en scène est à prendre en compte, sans créer d'ambiance artificielle.

CRUPET

PRINCIPES DE MATÉRIAUX POUR LES AMÉNAGEMENTS.

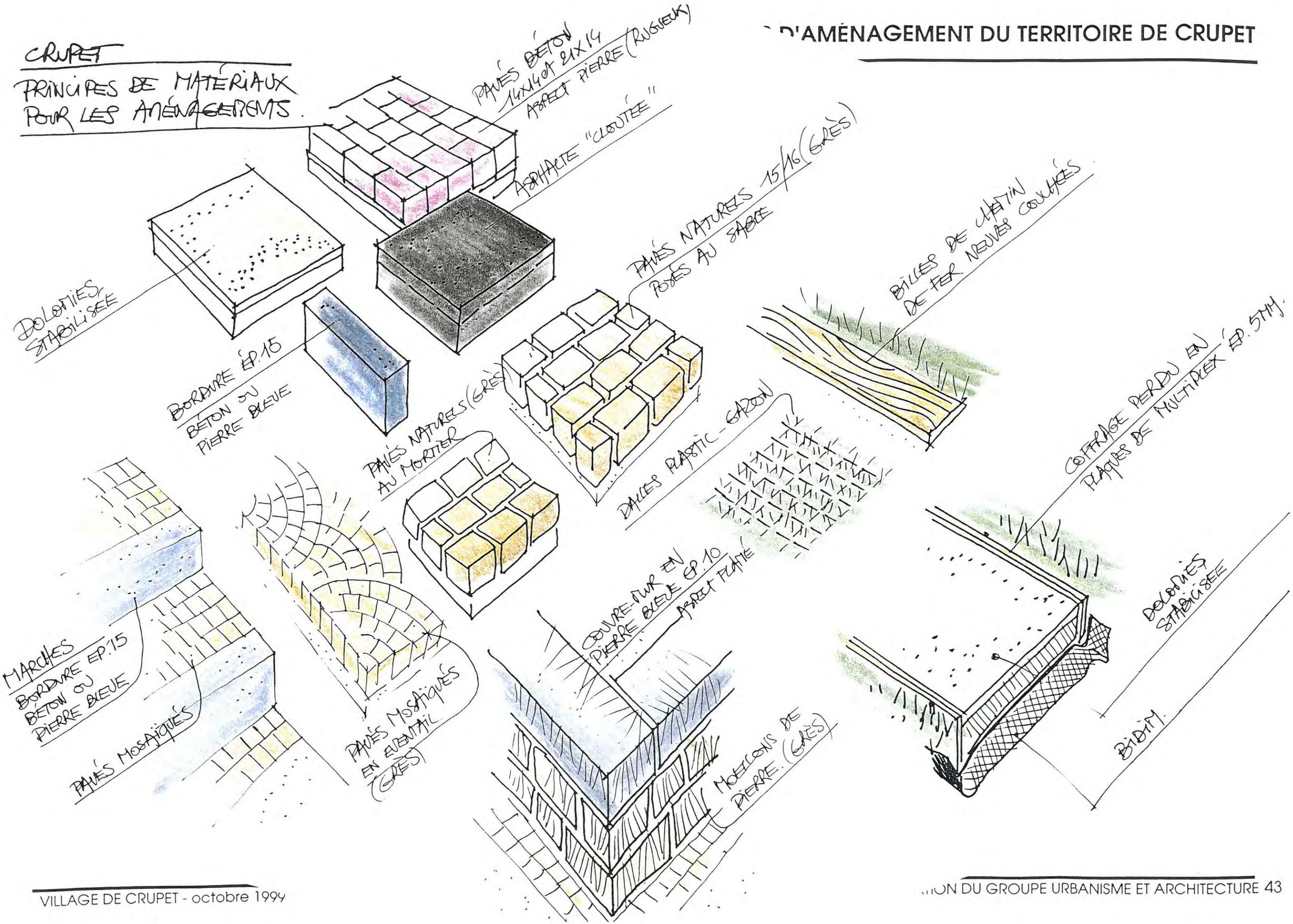

b. Description de l'équipement

La diversité des problèmes rencontrés dans le cadre de l'aménagement des portes, des carrefours, des sites d'accueil et du centre village, induit, pour les résoudre, une certaine diversité de matériel d'équipement.

Un inventaire de ceux-ci serait le suivant :

- **Routes :**
  - lisses de sécurité
  - signalisation routière
  - signalisation touristique
  - bornes de délimitation
  - parapets de pont
- **Portes**
  - balises d'annonce
  - bornes
  - structures d'évocation
- **Parkings**
  - Abribus
  - bornes, barrières, palissades,
  - pergolas, abri, galerie,
  - banc,
  - point de vue
  - support signalétique
  - poteaux d'éclairage
  - muret, gradin, marche, banquette, parapet
  - support bannière, banderole
  - panneau explicatif, nom de lieux, flèche, poubelle, container.
- **Centre**
  - bornes/chaîne
  - signalisation touristique
  - bancs
  - parapets
  - poubelles
  - barrière
  - éclairage sur console, sur poteau, encastré dans le sol.

À l'instar de situations semblables rencontrées récemment à Viroinval, à Durbuy, sur le RAVel ou ici, dans le Vallon de Crupet, on dit plaider pour le développement d'un véritable système d'équipement ou mobilier d'accueil, qui serait à mettre au point en recherchant les matériaux, les mises en oeuvre, le style convenant le mieux à l'aménagement touristique. Les savoir-faire régionaux, utilisant depuis longtemps la pierre, le bois et le fer, nous paraissent particulièrement adéquats ici. Sans passéisme, mais avec le souci de s'intégrer au cadre, la recherche tendra à exprimer les possibilités de la région.

PRINCIPE DE MOBILIER POUR CRUPET.

PIERRE BLEUE GRADINÉE.
+ ACIER PEINT. (GRIS FONCÉ)
+ BOIS. (BRUN FONCÉ)

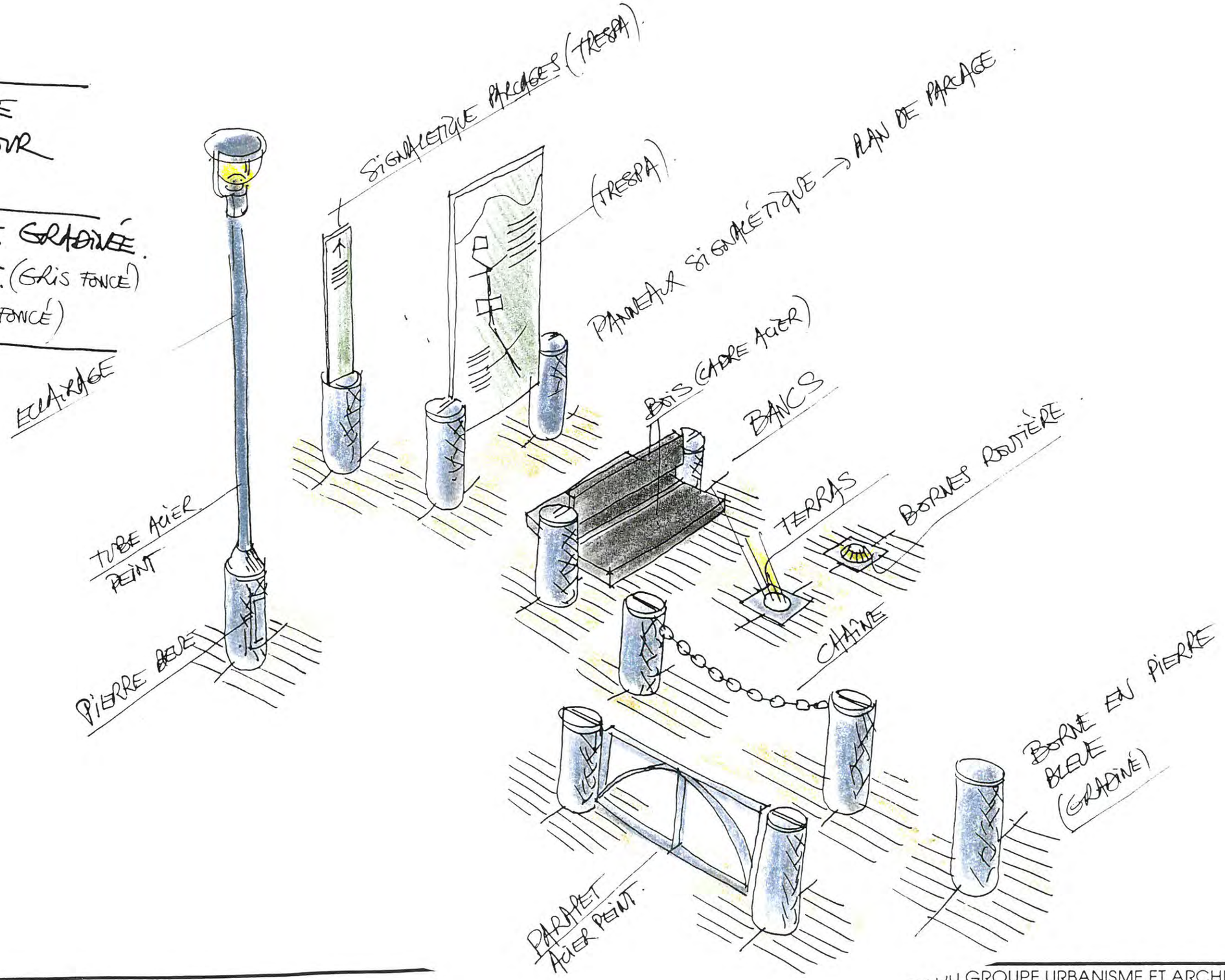

c. Les plantations :

Le caractère "artificiel" des aménagements de portes et de sites d'accueil, par opposition du cadre "naturel", constitue une manière de signifier l'entrée dans un site cohérent.
Notre proposition est de marquer de façon orthogonale et "composée" les sites en question en délimitant clairement les aires aménagées par des haies, et en utilisant de petits arbres en alignement courts ou en groupes bien localisés.

Les portes seront particulièrement marquées par des éléments végétaux de haies et arbres d'alignement.

Nos critères de travail seront les suivants :

- Marquer les sites de porte et d'accueil :
  - limites claires des sites
  - guide visuel par l'alignement haies et arbres
  - netteté des abords
  - rappeler les haies de clôture
  - marquer les abords des bâtiments et monuments par des massifs de plantes.
  - encourager le "fleurissement" des lieux d'accueil
  - valoriser l'eau, la pierre et les végétaux associés.

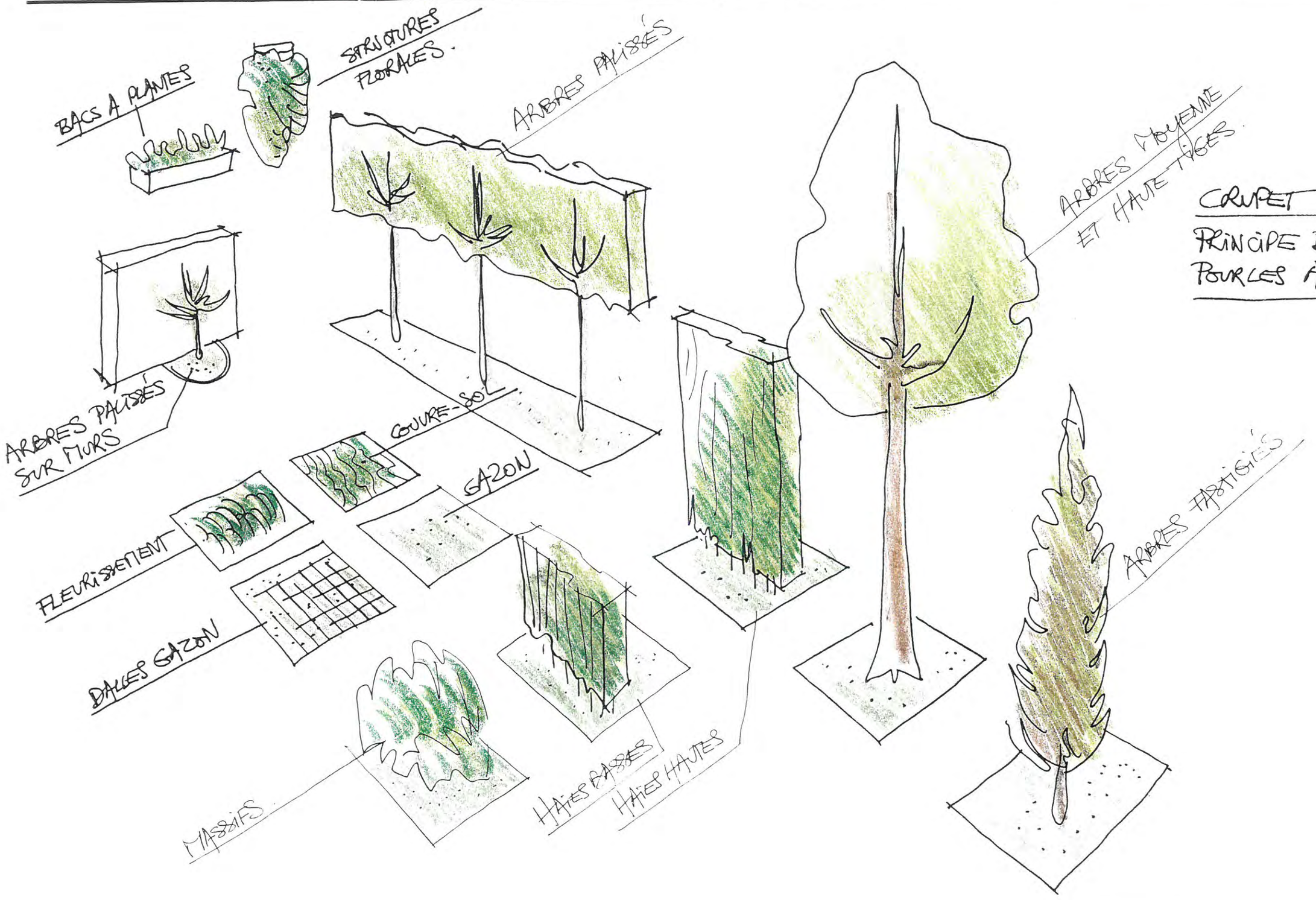

CRUPET

PRINCIPE DE PLANTES POUR LES AMÉNAGEMENTS.

2.6. CONCLUSIONS

Nous avons présenté, par ce dossier, la seconde phase de l'étude d'aménagement de Crupet.

Les premières esquisses proposées illustrent les intentions en matière de :

1) localisation des interventions d'aménagement
2) le type d'intervention proposées
3) les différents éléments d'équipement proposés.

Les options générales et détaillées seront l'objet, dans la troisième phase de tracés et dessins plus précis et réalistes devant servir la politique et la stratégie d'aménagements du vallon et du centre de Crupet.